

LE DEVOIR

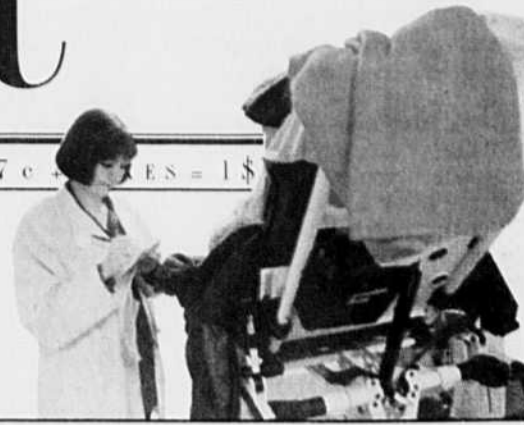


87 c. LES = 1 \$

MONTRÉAL
UN CLUB MED AU CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL
PAGE A 5

ÉCONOMIE
SEARS ACHÈTE CINQ AUTRES MAGASINS EATON
PAGE B 1

LES ACTUALITÉS
URGENCES: DES SOLUTIONS AVANT L'HIVER
PAGE A 3



PERSPECTIVES

Le calcul conservateur

Les conservateurs de Joe Clark ont tourné le dos au projet d'Alternative unie sans pour autant résoudre le problème du fractionnement du vote d'opposition aux libéraux. Malgré tout, ils ont fait preuve d'un certain réalisme en prenant cette décision. Un plus un ne fait pas toujours deux en politique.

Il est encore trop tôt pour décréter la mort de l'Alternative unie, ce projet de front commun antilibéral prôné par le chef réformiste Preston Manning. En rejetant toute coopération avec le Reform au niveau local, les conservateurs lui ont toutefois asséné un coup décisif. On savait la fusion des deux partis exclue. On sait maintenant qu'il n'y aura pas de candidats communs.

A moins de se livrer à un maraudage sur le terrain, ce qu'ils n'écartent pas, les promoteurs de l'Alternative unie doivent se rabattre sur leur projet de nouveau parti, une entreprise difficile à deux ans des élections et qui présente le danger de multiplier davantage les partis de droite au lieu d'en réduire le nombre.

Le refus obstiné des conservateurs est compréhensible. Rien ne garantit en effet qu'un électeur conservateur modéré acceptera d'appuyer un candidat commun qui se révélerait être réformiste. Ou même qu'il votera pour le candidat conservateur sachant que cela peut conduire à l'élection d'un gouvernement de coalition dominé par les réformistes. A l'inverse, rien ne garantit que tous les électeurs réformistes accepteraient d'élire des conservateurs.

Les données de l'équation changent d'une région à l'autre. Dans l'Ouest, par exemple, le Reform n'a pas attiré que des conservateurs. Des néo-démocrates l'ont appuyé. L'idée peut paraître incongrue mais c'est ignorer certaines caractéristiques importantes de la culture politique de cette région: le populisme, le vote de protestation, un fort sentiment d'aliénation et une antipathie contre l'establishment du Canada central. Sur la scène fédérale, le NPD et le PC y ont longtemps fait écho, l'un à gauche, l'autre à droite.

Le vent a tourné sous le gouvernement Mulroney et, surtout, à la suite de l'Accord de Charlottetown. Le NPD l'a appuyé alors que le Reform s'en est servi comme tremplin, s'y opposant en prétendant que les préoccupations de l'Ouest avaient été ignorées. Qu'ils soient de gauche ou de droite, bon nombre d'électeurs ont manifesté leur colère en votant réformiste. Le NPD et le PC ont été décimés.

Ce que cela montre, c'est que même la disparition du Reform au profit d'un nouveau parti moins régionaliste, délesté de ses éléments les plus extrêmes, mais de droite ne signifierait pas qu'il trainerait avec lui tous ses votes. Le NPD ferait des gains.

Le PC a, pour sa part, plus à gagner à attendre que les réformistes modérés se lassent de protester que d'offrir une planche de salut au Reform.

Au Québec, toute participation conservatrice à l'Alternative unie, peu importe ses contours, aurait signifié la mort du PC. En l'écartant, il s'est défilé d'un boulet, sans plus, car il y est à la merci de ce que feront Lucien Bouchard et Jean Chrétien et de l'évolution des relations entre le Bloc et le Parti québécois, admet d'ailleurs le député André Bachand. Joe Clark le dit. Il ne fera de percée au Québec ce qu'il peut prouver qu'il peut former le gouvernement. Plusieurs délégués du Québec posent le problème plus crûment. A moins de changements majeurs, les Québécois continueront, entre deux partis d'opposition, à choisir le Bloc.

L'Alternative unie est en somme un enjeu ontarien. C'est là que la division du vote entre réformistes et conservateurs permet aux libéraux de se maintenir au pouvoir depuis 1993. Mais penser battre les libéraux en amalgamant les deux électors est jugé simpliste par les conservateurs. Selon leur examen des résultats de l'élection provinciale de 1999, Mike Harris a arraché plus de votes dans la couronne torontoise, la fameuse région 905, que les conservateurs et les réformistes réunis, en 1997. Bref, des libéraux fédéraux ont voté pour lui. Le PC veut aller les chercher.

Il veut aussi recruter des réformistes mais pas tous. Les clientèles des deux partis ne sont pas nécessairement interchangeables. Elles reflètent largement les deux grands courants de la tradition conservatrice ontarienne, à savoir les Red Tories, en général plus progressistes.

VOIR PAGE A 8: CALCUL

MÉTÉO

Montréal Ciel variable. Risque de gel. Max: 12 Min: 3	Québec Ciel variable. Max: 9 Min: 1
-----------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------

Détails, page B 7

INDEX

Annonces B 7	Le monde B 4
Bourse B 3	Les sports B 6
Avis publics B 2	Mots croisés B 7
Culture B 8	Politique A 5
Économie B 1	Television B 7
Éditorial A 6	

www.ledevoir.com

« On ne peut pas s'engager à geler les taxes » Montréal jongle avec un manque à gagner de 72 millions pour le budget 2000

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La Ville de Montréal fait face à un casse-tête de plus de 72 millions pour la préparation du budget 2000. Et contrairement à l'orientation politique des cinq dernières années, rien ne garantit aux contribuables que leur compte de taxes n'augmentera pas.

« On ne peut pas s'engager à geler les taxes. On ne peut pas savoir tant qu'on n'a pas fait le tour de tous les services. C'est la contrainte la plus importante avec laquelle nous avons à composer », a déclaré hier au *Devoir* Jean Fortier, président du comité exécutif de Montréal.

un objectif, souligne M. Fortier, d'autant que « la capacité des Montréalais à accepter des taxes supplémentaires est à peu près nulle ». Dans ce contexte, l'élimination de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels, ce que Pierre Bourque promet depuis 1994, risque d'être hypothéqué.

hauteur de 47 millions de la facture que Québec enverra faute d'avoir mis en place la réforme de la fiscalité promise. Pour l'ensemble des municipalités de la province, le délestage totalisera 375 millions pour une troisième année. Des négociations avec l'Union des municipalités du Québec lais-

VOIR PAGE A 8: TAXES



REUTERS

LE JUGE en chef de la Cour suprême du Canada, Antonio Lamer a, hier, officiellement reçu la juge Louise Arbour au plus haut tribunal du pays. M. Lamer, qui présidait la cérémonie officielle d'assermentation, a affirmé qu'il s'agissait davantage d'un accueil en bonne et due forme car Mme Arbour était en fait juge à la Cour suprême depuis le 15 septembre. Elle avait alors été assermentée, à l'occasion d'une cérémonie privée dans les bureaux de M. Lamer, afin de pouvoir préparer les causes que le tribunal entendra dès aujourd'hui. La cérémonie d'hier était donc l'occasion pour les collègues et amis de Mme Arbour de lui rendre hommage. Une poignée d'intervenants, dont la ministre fédérale de la Justice Anne McLellan, ont fait l'éloge de ses qualités tant sur le plan personnel que professionnel.

Confusion à Ottawa

Chrétien et son ministre des Pêches ne s'entendent pas sur la façon de dénouer le conflit du homard

Le gouvernement Chrétien navigue dans des eaux troubles dans cette histoire qu'il est maintenant convenu d'appeler la « guerre du homard ». Le premier ministre Jean Chrétien a envisagé hier de demander à la Cour suprême de suspendre l'application de son jugement récent reconnaissant aux Micmacs un droit de pêche commerciale pour leur subsistance. La suggestion du chef d'État a été catégoriquement balayée du revers de la main par le ministre des Pêches et Océans, Herb Dhaliwal, qui se trouve aujourd'hui à Moncton pour négocier avec les pêcheurs autochtones. Pendant ce temps, la situation demeure tendue dans les Maritimes (voir page A3).

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Confusion hier à Ottawa. Le premier ministre Jean Chrétien et son ministre des Pêches et Océans envisagent deux approches complètement différentes pour résoudre le conflit du homard, qui oppose pêcheurs blancs et Micmacs dans les Maritimes.

En matinée, le premier ministre Chrétien a déclaré qu'il étudiait la possibilité de demander à la Cour suprême de suspendre l'application de

son jugement récent reconnaissant aux Micmacs l'accès à la pêche commerciale à des fins de subsistance. Candide, M. Chrétien a déclaré: « Nous ne savons pas si nous pouvons faire cela. Les avocats [du gouvernement] examinent la possibilité de demander à la Cour suprême de suspendre le jugement pour un certain temps. Mais

VOIR PAGE A 8: HOMARD

■ Lire aussi en page A 6: l'éditorial de Michel Venne

Vers la fin du 9 à 5

Si la tendance se maintient, les salariés à temps plein seront minoritaires au Québec en 2017

Le marché du travail a bien changé au fil des ans. Par exemple, deux tiers des familles canadiennes ont déjà des horaires de travail autres que le 9 à 5. Mais plus significatif encore est le fait que si la tendance se maintient l'emploi salarié à temps plein au Québec sera minoritaire en 2017! Le monde du travail change, mais aussi, peut-être par ricochet, la manière d'élever ses enfants.

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

Ce matin-là, comme tous les matins de la semaine, Patrick Laroche et Marie-Claude Hudon se sont levés tôt pour s'occuper du petit Derek. Après avoir changé la couche et fait déjeuner bébé, les deux jeunes parents qui habitent Sainte-Foy se préparent à leur tour pour une autre journée de travail.

Marie-Claude doit d'ailleurs presser le pas si elle ne veut pas arriver en retard chez Bell Canada. Patrick, plus chanceux, peut prendre son temps car il fait partie de cette infime minorité d'hommes qui demeurent à la maison pour élever un enfant.

A vrai dire, il est très difficile d'évaluer, voire impossible, l'ampleur du phénomène de l'homme au foyer au Québec puisqu'aucun chercheur ne s'est vraiment penché sur la question, d'après les vérifications effectuées par *Le Devoir* auprès d'universités et du

Conseil de la famille et de l'enfance. « C'est assez marginal, mais ce n'est pas unique », commente pour sa part Louise Vandellac, professeure de sociologie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), qui étudie notamment les questions reliées à la famille.

On devient généralement « homme au foyer » de facto pour des raisons de chômage. Mais rarement un homme décidera-t-il, comme Patrick, de quitter son emploi, en l'occurrence de peintre en bâtiment, afin de de-

meurer à la maison pendant quelques années pour s'occuper de son enfant. « Quand j'étais jeune, j'ai vu que mes parents travaillaient très fort et qu'ils n'avaient pas toujours le temps de s'occuper de moi et de mes deux frères. J'ai donc décidé de rester à la maison pour offrir le plus d'attention possible à Derek », raconte Patrick.

Côté finances, les deux jeunes parents ne roulent certes pas sur l'or.

VOIR PAGE A 4: SALARIÉS

■ Autres informations en page A 4

Déclin de l'industrie environnementale au Québec

Depuis 1995, la moitié de la main-d'œuvre a disparu

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le Québec, qui était en train de se hisser au début de la décennie dans le peloton de tête des pays de l'OCDE en raison de la vitalité et de la croissance exceptionnelle de son activité économique en environnement, est en train de prendre la queue de ce secteur industriel en Occident.

C'est ce qu'affirme un mémoire adressé confidentiellement la semaine dernière au vice-premier ministre et ministre d'État à l'économie et aux finances, Bernard Landry, par la Grappe industrielle en environnement, a appris *Le Devoir* d'un im-

portant industriel de ce secteur. Le mémoire en question dresse le bilan des investissements et des em-

ploiis que le Québec a perdus en raison de son déclin accéléré de son industrie environnementale depuis quatre ans, une partie stratégique du mémoire que *Le Devoir* n'a malheureusement pas pu obtenir.

Les industriels du secteur environnemental expliqueraient la « débarque » de leur groupe par le retard du Québec à moderniser sa réglementation environnementale et par la rarefaction étonnante des budgets de recherche autant du côté fédéral que provincial, toujours selon

VOIR PAGE A 8: DÉCLIN



• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Trous de mémoire

Québec (PC) — Entre avril et juillet 1996, un haut fonctionnaire du ministère du Revenu, qui avait accès aux données confidentielles de l'impôt, a consulté des dossiers à 80 reprises, dont 20 fois son propre dossier et celui de son épouse. Devant la commission d'enquête sur les fuites au ministère du Revenu, ce fonctionnaire, Pierre-Sarto Blanchard, a reconnu hier avoir consulté le dossier du député Ghislain Lebel le 9 juillet 1996. M. Blanchard a dit avoir consulté le dossier Lebel à la requête de quelqu'un mais ne se souvient pas qui lui avait formulé cette demande. Des renseignements confidentiels touchant le député Lebel se sont retrouvés dans les journaux en novembre 1997. M. Blanchard était une des personnes autorisées à consulter les dossiers fiscaux des contribuables. Il le faisait «*par rapidité et efficacité*», notamment lorsque des membres du cabinet politique du ministre le lui demandaient, lorsque le service habituel du Bureau des plaintes était fermé. M. Blanchard a avoué avoir procédé à un autre moment à des vérifications à la suite de la requête d'un parlementaire qui se plaignait de l'interprétation que le ministère faisait dans son dossier. Dans la fuite de renseignements concernant le député Lebel survenue à l'été 1996, M. Blanchard a dit ne pas se souvenir qui lui avait demandé de consulter le dossier, ni à qui il a remis les documents qu'il détenait. «*On est en présence ici de quelqu'un qui a accès aux dossiers, mais qui n'a pas de*

mémoire», a réagi M. Pierre Bellavance, un procureur devant la commission d'enquête. M. Blanchard ne travaille plus au ministère du Revenu. Il a été depuis transféré au ministère des Affaires autochtones, que dirige le ministre Guy Chevrette. L'enquête menée par le commissaire Jean Moisan sur les fuites au fisc se poursuit aujourd'hui. Un des témoins à comparaître est Gilbert Charland, ancien chef de cabinet du premier ministre Lucien Bouchard.

Bernie Boudreau au Sénat

Ottawa (PC) — Le premier ministre Jean Chrétien a choisi hier un ex-ministre provincial de Nouvelle-Ecosse, Bernie Boudreau, pour représenter le gouvernement au Sénat. Âgé de 55 ans, M. Boudreau remplace le sénateur Al Graham, leader du gouvernement au Sénat depuis 1997. M. Boudreau, qui a une formation d'avocat, a été élu au parlement de la Nouvelle-Ecosse en 1988, avant de devenir ministre de la Santé et des Finances. Il a quitté la politique provinciale en 1997. Lors des prochaines élections générales, M. Boudreau tentera de se faire élire à la Chambre des communes sous la bannière libérale. Interrogé sur son propre avenir politique à cette occasion, le premier ministre Chrétien a répété qu'il avait bien l'intention d'être toujours aux commandes du Parti libéral lors de la prochaine campagne électorale.

Conférence du mont Tremblant

Bouchard pourra rencontrer Clinton et Zedillo

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — Malgré les réserves exprimées par Ottawa, le premier ministre Lucien Bouchard rencontrera le président des États-Unis, Bill Clinton, à Mont-Tremblant, vendredi. Et, douce revanche, M. Bouchard aura, demain matin, un entretien avec le président du Mexique, Ernesto Zedillo, ce qu'il n'avait pu faire lors de son passage dans ce pays, en mai dernier.

MM. Clinton et Zedillo ont été invités à participer au Forum des fédérations, une conférence internationale tenue sous les auspices du gouvernement fédéral et à laquelle assistera M. Bouchard. La Maison-Blanche a trouvé «naturel» d'organiser un entretien entre MM. Clinton et Bouchard et a confirmé leur rencontre, hier. Quand il était à la tête du Bloc québécois et chef de l'opposition officielle à Ottawa, Lucien Bouchard a rencontré Bill Clinton, à Washington, en 1995. Les deux hommes se retrouveront donc vendredi. Ils

devraient pouvoir discuter quelques minutes mais, protocole oblige, il n'était pas certain hier que l'on permettrait aux médias de prendre des images télé ou des photographies de leur rencontre. C'est au premier ministre Jean Chrétien lui-même que M. Bouchard a demandé un entretien avec Bill Clinton. Si M. Chrétien est généralement réticent à permettre de telles rencontres à l'étranger, il est de mise, en diplomatie, de les faciliter lorsqu'elles ont lieu ici. Et c'est sans doute ce qui s'est passé. Ce sera la première fois que le président Clinton rencontrera un premier ministre québécois.

Quant au président mexicain, le premier ministre Bouchard le rencontrera demain matin, quelques minutes après l'ouverture du forum. M. Bouchard n'avait pu le voir lors de sa mission économique au Mexique en mai dernier. Ottawa ne l'ayant pas prévenu de la visite du premier ministre du Québec, M. Zedillo avait quitté le pays. Le président mexicain avait toutefois mis à la disposition de M. Bouchard un hélicoptère haut de gamme, le même appareil utilisé par le pape Jean-Paul II lors de son passage au Mexique.



Ça donne envie de reprendre la route.

Le nouveau service **LibreContact** transforme votre SCP Bell Mobilité™ en modem. Maintenant, à partir de votre ordinateur portable ou de poche, vous avez accès par voie numérique, partout et en tout temps, à Internet, au réseau de votre entreprise et à votre courriel.

Trousse LibreContact numérique gratuite.

À l'achat de la trousse LibreContact, une remise de 75 \$ (plus taxes) sera appliquée à votre facture mensuelle.

Pour en savoir plus, appelez-nous, consultez notre site Web ou passez nous voir à l'un de nos magasins Espace Bell™.

1 888 4MOBILE www.auxgensdaffaires.com

Les nouveaux forfaits Mobilité.

400 minutes	650 minutes	800 minutes	1500 minutes
49\$	79\$	99\$	159\$

- Minutes utilisables en tout temps!
- Aucun contrat
- Pas de frais d'itinérance**
- Facturation à la seconde
- Conférence à trois, Renvoi automatique et Appel en attente inclus.

En vigueur jusqu'au 31 octobre avec un forfait SCP numérique à partir de 29 \$ ou plus par mois ou d'un abonnement à un forfait d'entreprise avec un bloc de temps d'antenne Mobilité-entreprise. Jusqu'à épuisement des stocks. Sous réserve de modification ou de prolongation sans préavis. Détails en magasin. *Les forfaits à 29 \$ et 49 \$ par mois sont en vigueur pour les appels locaux et vocaux au Canada seulement. Les minutes non utilisées ne pourront être reportées à une facture subséquente. **Seulement au Canada. Taxes, services optionnels et autres frais (activation, accès mensuel au réseau, interurbain et temps d'antenne) en sus. Bell Mobilité et Espace Bell sont des marques de commerce de Bell Canada. LibreContact est une marque de commerce de Bell Mobilité Cellulaire Inc.

Bell
Mobilité

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Ça va péter!



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DANS LA NUIT du passage à l'an 2000, Montréal aura l'air d'un immense gâteau d'anniversaire, comme l'a lancé hier la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel. Cette dernière a annoncé, accompagnée du maire Pierre Bourque, la réalisation d'un spectacle pyrotechnique au sommet du mont Royal que l'on promet grandiose. Québec investit 300 000 \$ dans ces feux d'artifice. L'accès au mont Royal sera interdit à l'occasion, question d'assurer un périmètre de sécurité.

Forum sur la situation dans les urgences

Des solutions dès cet hiver?

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Finies les mesures temporaires pour endiguer le débordement cyclique des urgences. La ministre de la Santé, Pauline Marois, veut un vrai plan d'action. Un plan qui réglera le cas des urgences non seulement pour l'hiver qui vient, mais pour tous ceux qui viendront. Ce soir, à l'issue du Forum sur la situation dans les urgences, Pauline Marois compte bien avoir en main des solutions concrètes et réalisables à appliquer dès que possible.

Dans son allocution d'ouverture, la ministre Marois a noté que la pression sur les urgences est «énorme» mais que le facteur principal de cette tendance est «hors de contrôle». «Il s'agit du vieillissement de la population, a indiqué Pauline Marois. On sait que les quatre cinquièmes de l'accroissement de la clientèle reçue sur civière sont attribuables aux personnes âgées de 65 ans et plus. Ce phénomène, vous le savez comme moi, ira en s'accroissant.»

Le Forum suit la publication récente du rapport sur la situation dans les urgences et celle du projet Urgences 2000, qui dessine quelques pistes de solution à appliquer dans les hôpitaux. Concernant les personnes âgées, le groupe de travail qui s'est penché sur le problème propose entre autres que les centres d'accueil leurs réservent des lits pour une hospitalisation de courte durée, plutôt que cette clientèle soit gardée à l'hôpital. À ce sujet, la ministre Marois a déclaré avoir constaté que la collaboration entre les différents composants du réseau de la santé était difficile, particulièrement pour les soins aux personnes âgées.

Généralement, les participants sont enchantés de discuter des urgences avec une vision à long terme. Certains, comme la présidente de la Fédération des infirmières, Jennie Skeene, émettent des doutes quant à l'application de

ces mesures pour l'hiver prochain, ou même sur le plan d'action qui devra être défini à la fin du forum.

D'où viendra cette émergence d'une nouvelle culture de l'urgence? Pas nécessairement du gouvernement, a averti Mme Marois. «C'est de synergie que nous avons besoin. Dans un réseau, chacun détient une partie de la solution. De grâce, et le message serait le même dans tout autre domaine que celui de la santé, évitez la tentation de tout attendre du gouvernement, comme s'il avait le contrôle d'une quelconque baguette magique.»

Une affirmation qui a fait sourcilier le président du Conseil pour la protection des malades, Paul Brunet. La responsabilité du gouvernement dans la confusion des urgences est évidente depuis les multiples compressions dans le réseau, croit-il. «Nous sommes les plus taxés en Amérique du Nord. Est-ce qu'on peut avoir un certain réinvestissement de nos taxes? Si ce n'est pas la responsabilité du gouvernement, eh bien, dites-moi où est passé mon argent?»

Quoi qu'il en soit, a conclu Mme Marois, «il faut en finir avec une vision morose de l'urgence». Les exemples d'urgences bien gérées existent au Québec, avait révélé la ministre lors d'une rencontre avec les médias jeudi dernier, en citant les hôpitaux de Lévis, Pierre-Boucher, Alma, Joliette et l'hôpital Juif de Montréal. «Dans ces établissements où l'urgence fonctionne bien, on la considère comme un fleuron de l'hôpital, au même titre que tout secteur de pointe.» La mission de l'urgence, que tous semblent d'accord pour définir, doit être consacrée uniquement au triage des patients, à leur évaluation, leur stabilisation, leur traitement et leur orientation, s'il y a lieu, vers d'autres ressources mieux adaptées à leurs besoins.

Aujourd'hui, les participants discuteront à huis clos de la mission de l'urgence, de son intégration au sein de l'hôpital et au sein du réseau de soins de la communauté et des façons d'améliorer son fonctionnement.

BOUTIQUE
Enfants Desjongchamps

Vêtements pour enfants 0-18 ans
Vêtements de maternité

1107, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT TEL.: 274-2442

La guerre du homard

Les pêcheurs autochtones réclament des poursuites

La tension était à son paroxysme hier matin dans la petite réserve de la baie de Miramichi au Nouveau-Brunswick. Les violents heurts qui ont éclaté entre pêcheurs autochtones et non autochtones la veille ont fait craindre le pire entre les deux populations qui soignent leurs blessures en continuant de revendiquer leurs droits.

LE DEVOIR

La tension est encore montée d'un cran, hier, entre pêcheurs autochtones et non autochtones quant à l'opportunité de pêcher le homard au large du Nouveau-Brunswick.

Les autochtones souhaitent que leurs assaillants soient poursuivis après que trois d'entre eux eurent été blessés — un sérieux — durant la nuit de dimanche à lundi où les confrontations entre pêcheur autochtones et non autochtones se sont faites très violentes. «Qu'arrivera-t-il s'il n'y a pas de poursuite? Les autochtones deviendront furieux et tenteront de se venger», a dit Kathy Lambert, membre de la première nation de Burnt Church. «Ça pourrait devenir violent.» Selon les témoins, les trois hommes étaient à l'extérieur de la réserve lorsque leur camion est entré en collision avec un autre véhicule conduit par des non-autochtones. Les autochtones ont par la suite été sévèrement battus, a raconté le frère d'une des victimes.

John David Dedum, 30 ans, était toujours à l'hôpital dans la ville de Newcastle après avoir subi une opération chirurgicale à l'oreille. Il devait recevoir d'autres traitements pour diverses blessures dans la soirée.

Son frère, Clarence Dedum Jr, craignait une escalade de violence si aucune poursuite n'était intentée. «Nous n'accepterons pas tout ça sans broncher», a-t-il dit, au quai de Burnt Church, où les autochtones en habit de combat s'affairaient à monter des tipis et à

monter la garde devant les bateaux de pêche.

A Ottawa, Herb Dhaliwal, le ministre fédéral des Pêches et Océans, a lancé un appel au calme en insistant sur le fait que les autorités n'accepteront aucune autre forme de violence. «Les événements qui ont eu lieu hier [dimanche] ne seront pas tolérés.» Le caporal Jacques Giroux de la GRC a annoncé que l'homme à qui appartient la propriété où les altercations ont eu lieu avait été interrogé. «Aucune arrestation n'a été faite et aucune plainte n'a été portée», a-t-il dit.

«Nous continuerons»

Les autochtones étaient furieux d'apprendre que le gouvernement fédéral étudiait la possibilité de demander à la Cour suprême de suspendre l'application de son jugement sur l'accès à la pêche commerciale aux autochtones des Maritimes. Le plus haut tribunal du pays a conclu le mois dernier qu'un traité datant du 18e siècle donnait aux autochtones le droit de pêcher quand ils le voulaient et sans avoir besoin d'obtenir un permis.

«Nous continuerons de pêcher quelle que soit la décision prise par le premier ministre», a lancé Vernon Mitchell, un des leaders du conseil de bande. «Nous continuerons de pêcher parce que la Cour suprême a reconnu notre droit de pêcher commercialement le poisson, de chasser et de cueillir et c'est ce que nous ferons.» Mitchell a affirmé qu'il allait prendre part à une réunion aujourd'hui avec M. Dhaliwal, mais il a prévenu qu'il ne signerait aucune nouvelle entente.

Les incidents de Miramichi ont débuté dimanche lorsque des pêcheurs non autochtones ont pris la mer avec 150 bateaux. Ils ont retiré des centaines de cages à homard appartenant à des autochtones et les ont vidées de leur contenu dans l'eau. Les gestes des pêcheurs ont avivé la colère des autochtones qui ont fait brûler deux camions. Ceux-ci ont été remorqué hier par les policiers.

Les non-autochtones jugent que la population de homards sera décimée s'ils laissent les autochtones jeter leurs filets à l'eau en dehors de la saison de pêche.

Avec la Presse canadienne

Les Innus menacent de demander une injonction contre Churchill Falls

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — Inspirés par la récente victoire des Micmacs en Cour suprême, les Innus de la Côte-Nord menacent de faire bloquer par injonction des tribunaux le projet hydroélectrique de Churchill Falls.

Ils exigent une entente-cadre reconnaissant leurs droits territoriaux sur le nord du Québec avant de donner le feu vert à ce projet évalué à 6,5 milliards et devant créer 40 000 emplois sur dix ans.

Les chefs innus de Schefferville, Sept-Îles, Mingan, La Romaine et de Saint-Augustin ont fait le voyage jusqu'à Québec hier pour dénoncer ce projet de développement hydroélectrique, à leurs yeux, «non justifié et non urgent», qui engloberait leurs zones de chasse et pêche et des sites sacrés. Les Innus accordent un délai de 60 jours au gouvernement fédéral pour faire stopper les travaux en cours sinon ils «prendront toutes les mesures appropriées, y compris les actions juridiques qui s'imposent».

«Nous avons un droit légal sur ce territoire, il n'a jamais été cédé au Canada, au Québec, à Terre-Neuve, ou à n'importe quel autre promoteur.»

«Ceux qui financent ce projet doivent désormais savoir qu'il y a une incertitude quant à la propriété de ce territoire, et nous allons porter cela à l'attention des tribunaux», a déclaré l'avocat innu Armand McKenzie lors de la conférence de presse des chefs autochtones, à Québec.

Les Innus ne veulent plus que leurs droits territoriaux soient discutés parallèlement au projet Churchill Falls. Ils

exigent un «cadre juridique négocié qui répondra aux attentes des Innus», a insisté leur avocat.

«Nous sommes à la table mais nous voulons être dans la cuisine avec eux autres pour préparer le plat», a renchéri Rosario Pinette, chef innu de Sept-Îles, sans préciser davantage la portée de ces «attentes».

Les Innus reprochent les impacts environnementaux importants du projet Churchill Falls, en particulier la déviation de la rivière La Romaine dont le débit vers le fleuve serait considérablement réduit.

Mais les Innus ne disent pas clairement qu'ils s'y opposent. Et aussi étrange que cela puisse paraître malgré les menaces proférées depuis la Vieille Capitale, Hydro-Québec espérait hier toujours conclure avec eux «un partenariat d'affaires».

En fait, depuis que la Cour suprême a statué sur le «droit de subsistance» des Micmacs des Maritimes, aucun gouvernement ne peut désormais nier les revendications des autochtones, a signalé hier, Ghislain Picard, de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. Il soutient que ce jugement de la Cour suprême a donné un poids politique et juridique considérable aux autochtones du Canada.

«Ça confirme ce que nous affirmons depuis des années, que les droits des autochtones ont de solides fondements. La Cour suprême ne peut revenir sur ses décisions et les gouvernements ont maintenant l'obligation d'ajuster leurs politiques en prenant en considération le poids que la cour a donné aux autochtones», a déclaré M. Picard qui donne tout son appui aux revendications innues.

Commission du développement urbain de Montréal

Étude publique

Dates : Le mercredi 13 octobre 1999
Lieu : 275, rue Notre-Dame Est
Hôtel de ville, salle du conseil
(métro Champ-de-Mars)
Heure : 20 h

Lors de cette assemblée, vous pourrez :

- obtenir des renseignements sur les projets de règlement inscrits à l'ordre du jour;
- poser des questions et exprimer votre opinion sur ces projets.

La commission recevra vos commentaires et formulera des recommandations au comité exécutif.

L'ordre du jour comprend les projets de règlement suivants, soumis par le comité exécutif :

- 3.1 Autorisation de construire huit bâtiments résidentiels de quatre étages, comprenant chacun 18 unités de logement, sur un emplacement situé entre la rue Beaubien Est et la rue Claude-Mouton, ainsi qu'entre la 20^e Avenue et la 21^e Avenue (projet Cité Paul-Sauvé) (S 990489045) (district électoral de Étienne-Desmaré).
- 3.2 Autorisation de construire un bâtiment commercial sur un emplacement situé à même une partie du Parc olympique, au nord de la station de métro Viau, et de l'occuper à des fins de salles de cinéma (S 990489083) (district électoral de Pierre-De-Coubertin).
- 3.3 Modification au Règlement d'urbanisme visant à changer certains paramètres relatifs au zonage (usages autorisés et hauteur minimale exigée) sur un emplacement situé entre le

boulevard de l'Acadie et l'autoroute des Laurentides, au sud de Place de l'Acadie (S 99038058) (district électoral de l'Acadie).

- 3.4 Autorisation d'occuper, à des fins de débit de boissons alcooliques, le 2^e étage du bâtiment portant les numéros 178 à 184, rue Jean-Talon Est, situé à l'est de l'avenue Casgrain (Restaurant La Tarentella) (S 990545163) (district électoral de Saint-Edouard).
- 3.5 Modification au Règlement concernant la construction et l'occupation d'un ensemble de bâtiments, à des fins commerciales, sur une partie du site de l'hippodrome de Montréal (Blue Bonnets), à l'intersection du boulevard Décarie et de la rue Jean-Talon Ouest, visant essentiellement à réduire la hauteur des bâtiments, à ajouter un usage complémentaire (réparation et entretien de véhicules automobiles), à assouplir certaines règles d'alignement de construction et à y permettre l'installation d'enseignes plus élevées (S 990545155) (district électoral de Snowdon).

Renseignements sur les dossiers et sur les prochaines assemblées :

Service des relations avec les citoyens
333, rue Saint-Antoine Est, bureau 520
872-8265

N.B. La documentation complète est disponible pour consultation dans tous les bureaux Accès Montréal.

Le greffier,
M^e Léon Laberge

Bijouterie Gambard
Vente et service technique

ROLEX
GENÈVE

GMT-Master II
en acier et or - 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TEL.: 866-3876

Récupérez la peinture!

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR
LE DEVOIR

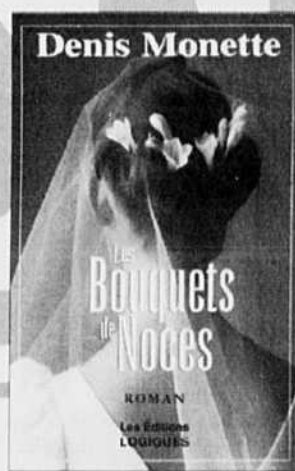
Les 47 entreprises qui produisent ou commercialisent les 53 millions de litres de peinture vendus annuellement au Québec devront récupérer et recycler d'ici 2008 pas moins de 75 % de leurs contenants, ou confier cette tâche à quelqu'un d'autre, ainsi que la portion résiduelle des 4 à 5 millions de litres de vieilles peintures qui s'en vont polluer chaque année les sites d'enfouissement.

C'est ce qu'exigera le futur règlement québécois sur la récupération et la valorisation des vieilles peintures, divulgué hier par le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, à Victoriaville. Au même moment, les quincailleries Rona et Coop annonçaient qu'elles agiraient désormais comme dépôt des vieilles peintures que certains, comme le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) de Victoriaville, retransforment en produit de haute qualité. Le règlement obligera les entreprises à récupérer d'ici 2008 quelque 75 % des contenants mis en marché. Leur service de récupération devra avoir atteint 25 % d'ici 2002 et 50 % d'ici 2005. Les entreprises devront trouver moyen de recycler autant les contenants que les vieilles peintures qu'on y trouve. Elles devront par ailleurs fournir au ministère un bilan annuel de leurs activités.

Les fabricants de peinture mettent en marché chaque année 18 millions de contenants de formats divers.

LOGIQUES

Denis Monette
Le Balzac de
l'an 2000 !



Les bouquets de noces
roman
ISBN 2-89381-255-4 - 600 pages
22,95 \$

Les Éditions LOGIQUES Inc.

En vente partout

Distribution exclusive: Québec-Livres

LES ACTUALITÉS

SALARIÉS

SUITE DE LA PAGE 1

Mais ils ne regrettent pas leur choix qu'ils ont fait bien avant la naissance de fiston. «On vit juste. Mais on se fait un budget, et si on le respecte, on ne manque de rien. Sur-tout, Derek ne manque de rien», laisse tomber Marie-Claude, qui travaille au service à la clientèle chez Bell Canada.

Bien qu'il demeure à la maison, Patrick réussit quand même à gagner un peu d'argent en effectuant des contrats sur Internet — il joue à des jeux vidéo pour des personnes ne voulant pas perdre du temps à franchir les premiers niveaux jugés ennuyeux — qui lui rapportent jusqu'à 200 dollars américains par semaine. «Mon but, c'est de gagner le plus d'argent possible en travaillant de la maison», dit-il.

Peut-on voir dans l'exemple de Patrick et Marie-Claude un prélude à la société de demain, où les nouvelles technologies de l'information permettront à l'un des parents de demeurer à la maison afin d'élever un enfant tout en combinant un emploi atypique (temps partiel, travail autonome et

temporaire, cumul d'emplois)? Difficile à dire.

Mais on note toutefois des tendances. Mme Vandellac insiste entre autres sur le fait qu'au moins les deux tiers des familles canadiennes ont déjà des horaires de travail autres que



le 9 à 5 qui fut longtemps la norme.

«Ces horaires sont plus flexibles et irréguliers. Dans ce contexte, bon nombre d'hommes vont pouvoir par exemple s'occuper plus des enfants sur une base quotidienne», dit-elle.

Les horaires flexibles et irréguliers de travail sont loin d'être un phénomène nouveau au Québec. En fait, ce phénomène est en constante progression depuis le milieu des années 70, selon une étude du ministère du Travail publiée en mai 1998 et qui s'intitule *Évolution de l'emploi atypique au Québec*.

Entre 1976 et 1995, il s'est créé quelque 670 000 emplois au Québec, soit une augmentation de l'emploi total de 25%. Mais près de 73% de ces 670 000 emplois peuvent être considérés comme «atypiques», tels que le travail autonome et le travail à temps partiel.

D'ailleurs, si la tendance observée entre 1976 et 1995 se maintient, l'emploi salarié à temps plein au Québec sera surpassé en 2017 par le travail atypique, estiment les auteurs de l'étude, Denis Matte, Domenico Baldino et Réjean Courchesne, chercheurs au ministère du Travail.

Pour l'essentiel, cette étude nous apprend que les deux dernières récessions, celles de 1981-1982 et 1991-1992, ont révélé «un nouveau paradoxe qui est venu bousculer» les observations et les théories économiques selon lesquelles la croissance créait suffisamment d'activité pour récupérer les emplois perdus lors d'une récession.

Autrement dit, les chercheurs ont constaté que les reprises, suivant avec plus ou moins de rapidité le ralentissement économique, n'ont pas réussi à créer assez d'emplois au Québec pour revenir à la situation qui prévalait avant les récessions.

Les Québécois ont également noté dans une certaine mesure la croissance de l'emploi atypique qui se traduit souvent par une précarisation de l'emploi.

En effet, le sondage de la firme Sondagem effectué pour le compte du *Devoir* montre qu'un Québécois sur deux (47,1%) estime que les conditions d'emploi au cours des vingt dernières années se sont détériorées. Les femmes sont d'ailleurs un peu plus pessimistes que les hommes.

Seulement 22,2% des personnes interrogées ont répondu que les conditions d'emploi s'étaient améliorées, tandis que 27,1% des répondants estiment qu'elles étaient demeurées les mêmes depuis 20 ans.

Ont-ils raison de croire que les conditions d'emploi se sont détériorées? «Oui, si on se compare à ce que c'était il y a dix ans. Mais c'est aussi le cas ailleurs au Canada. Bref, ce n'est pas pire ici qu'ailleurs», affirme l'économiste Pierre Fortin de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Selon lui, si les conditions d'emploi se sont détériorées au Québec, c'est parce que les conditions de l'environnement économique canadien en général se sont détériorées. «La situation s'est toutefois améliorée sensiblement depuis deux ans», précise Pierre Fortin.

Les conditions d'emploi se sont peut-être améliorées à court terme. Mais depuis une vingtaine d'années, selon l'étude du ministère du Travail, les périodes de croissance au Québec ont créé en fait une minorité d'emplois à temps plein.

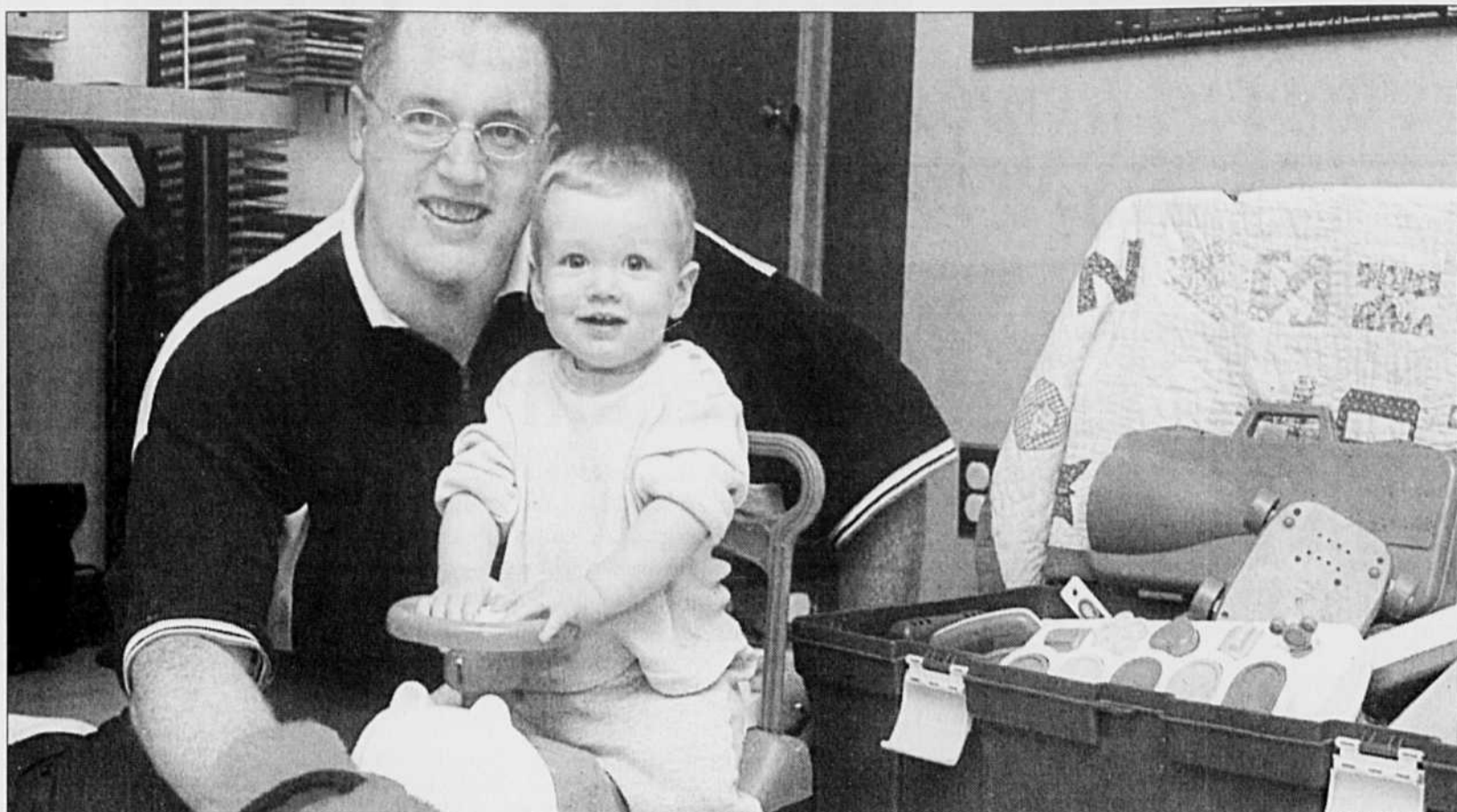
D'aucuns pourraient dire que la croissance de l'emploi atypique n'est pas nécessairement synonyme d'une détérioration des conditions d'emplois. En effet, il est vrai que certaines personnes choisissent de devenir par exemple travailleurs autonomes pour réorienter leur carrière à la suite d'un décision longuement réfléchie.

Mais habituellement, on devient travailleur autonome parce qu'on n'a pas vraiment le choix. En général, leurs conditions de travail sont de plus bien inférieures à celles des travailleurs salariés à temps plein.

D'ailleurs, notre sondage a révélé un élément étonnant, voire inquiétant. Les personnes qui auraient justement besoin d'une solide formation pour s'extirper de la spirale de la pauvreté, souvent associée au travail atypique, sont celles qui sont les moins enclines à croire que formation soit synonyme d'emploi bien rémunéré. Il s'agit des personnes qui ne possèdent qu'un diplôme de niveau primaire...

Or, il existe une «très forte relation» entre le taux de chômage et la scolarité. Le Bulletin statistique de l'éducation du mois de février 1999 rappelle que les personnes qui n'ont pas atteint la 9e année et, plus généralement, celles qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires connaissent un taux de chômage particulièrement élevé.

Par contre, ceux qui investissent dans des études post-secondaires sont généralement récompensés car c'est dans cette catégorie que l'on note les taux de chômage les plus bas. Ainsi, le taux de chômage moyen des diplômés du collégial est de 9,2%, celui des bacheliers est de 5,7% et celui des titulaires d'un grade universitaire supérieur au baccalauréat est de 5,2%.

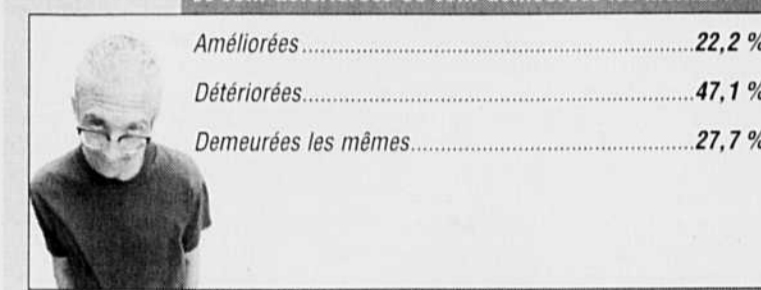


Patrick, un papa pas comme les autres, jouant avec son enfant, Derek.

RENE MATHIEU LE DEVOIR

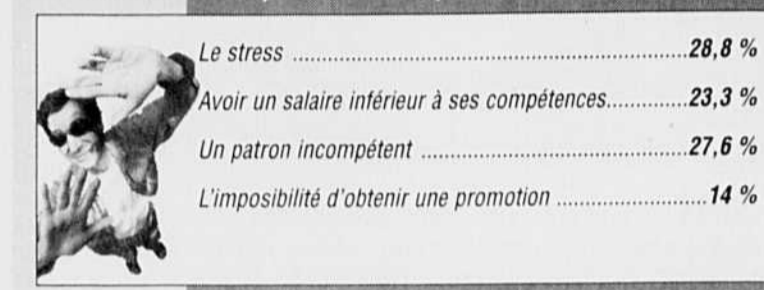
Qui? êtes-vous

Diriez-vous qu'au Québec, les conditions d'emploi au cours des 20 dernières années se sont améliorées, se sont détériorées ou sont demeurées les mêmes?



Qui? êtes-vous

À votre avis, qu'est-ce qui est le plus difficile à accepter dans un emploi?



À l'ère de la McGrossesse

Les mères au travail ne seraient pas en plus piteux état que celles qui restent à la maison, mais...

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Vite, soignons cette anémie. Vite, lisons tout sur l'art d'être mère en 983 étapes illustrées. Vite, accouchons. Vite, remettons-nous de ce baby blues. Vite, retournons au boulot, tout en servant l'enfant, tout en subissant tous les changements hormonaux qui s'y rattachent et tout en cherchant activement la perle rare qui s'occupera de Laurent. Et vite que la journée finisse!

Journaliste pigiste, Julie Calvé a vécu tout cela, avec les seuls revenus et économies de son conjoint, pendant six mois. «Je n'ai eu ni congé de maternité, ni allocation familiale, ni les 500 \$ que Québec versait, à une époque, aux parents d'un premier enfant...»

Quand Laurent a eu trois mois, Julie Calvé a recommencé à travailler, trop tôt pour son goût. «J'aurais aimé avoir le choix et retarder mon retour au travail.»

Quoique le phénomène soit plus répandu chez les travailleuses autonomes, elles ne sont pas les seules à faire dans la McGrossesse, du type service à l'auto. Pour les fins de l'étude *L'emploi après la naissance d'un enfant*, Statistique Canada a interrogé 367 000 Canadiennes ayant donné naissance à un bébé en 1993 ou 1994. De façon étonnante, 76% des femmes chefs d'entreprise interrogées par les sondeurs avaient repris



Julie Calvé et son fils Laurent.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

le travail dans le mois suivant leur accouchement! Chez les employées, 21% avaient repris le chemin du bureau dans les deux mois après la naissance.

Sombre tableau? Pas si vite, nuance Louise Séguin, médecin et professeur titulaire au département de médecine sociale et préventive de la faculté de médecine de l'Université de Montréal. «Dans une étude en cours sur la

santé physique et mentale des femmes dans l'année qui suit l'accouchement, nous observons que celles qui travaillent ne sont pas en plus piteux état que celles qui restent à la maison.»

Ah bon? «Une mauvaise santé est très fortement liée à la pauvreté. Or les femmes qui travaillent ont un niveau de revenus plus satisfaisant, un plus grand réseau social. Le fait de travailler prémunit contre l'isolement, rehausse l'estime de soi.»

Les enfants se porteraient eux-mêmes mieux quand leurs deux parents sont au travail. «Les femmes qui travaillent sont aussi celles qui ont accès à la plus grande information et qui ont de meilleurs pratiques de santé. Elles sont donc plus enclines à allaiter leur enfant, contrairement aux femmes pauvres.»

Ce qui ne signifie en rien, précise-t-elle, que les mères au travail ne vivent pas un stress certain, ni que leur vie n'est pas bouleversée. «Disons simplement que tous les avantages du travail parviennent à faire contre-poids aux difficultés de s'organiser», résume le D^r Séguin.

Il faudrait bien se garder de se servir de cette étude en cours pour songer à écourter les congés de maternité et favoriser les retours hâtifs au travail, à son avis. «En France, ils sont plus courts et les femmes sont nettement plus nombreuses à afficher des symptômes [indésirables].»

Les X voient la vie en rose

LE DEVOIR

Au lendemain de la récession de 1982, une génération de jeunes fraîchement sortie des écoles tentait avec difficulté de faire son entrée dans la vie adulte. On a parlé de la génération X, de la génération perdue ou sacrifiée.

Aujourd'hui, ceux qui avaient 20 ans en 1980 arrivent à la quarantaine. Eux aussi! Ils ont probablement fini de rembourser leurs dettes d'études, du moins faut-il le souhaiter si on se fie à leurs revenus. Selon les données du sondage Sondagem-*Le Devoir*, 74% des 35 à 44 ans de notre échantillon affirment que leurs revenus annuels de ménage dépassent 30 000 \$, et plus de 30% déclarent même faire plus, sans doute parce que voilà une génération de couples dont les deux conjoints sont plus instruits que leurs parents et occupent chacun un emploi rémunéré.

Cela dit, la proportion des X de notre échantillon qui travaillent à temps partiel serait de 16%, soit à peu près la même que dans l'ensemble de la population, mais certainement beaucoup plus élevée que par le passé pour les cohortes du même âge.

Au plan familial, les X ont repris un peu du temps perdu puisque 80% d'entre eux ont répondu avoir eu au moins un enfant, 43% en ont eu deux et 10% trois. Par rapport à la génération précédente, les familles X sont surtout beaucoup moins nombreuses à avoir dépassé le nombre de deux enfants, chiffre jugé optimal par le plus grand nombre d'entre eux, ce qui expliquerait au moins partiellement que le nombre de naissances par année soit en forte baisse au Québec par rapport aux décennies antérieures.

Quant à leur perception de la situation générale au Québec, les X voient la vie plus rose que leurs aînés (66% disent que ça va «bien» ou «plutôt bien» contre 60% pour les 45-54 ans et 54% seulement pour les 55-64 ans). Ils ne sont surpassés en optimisme que par plus jeunes qu'eux puisque, curieusement, 80% des 25 et 34 ans soutiennent que les choses vont bien, sans doute à cause de la situation économique qui n'a cessé de s'améliorer depuis 1992, soit depuis leur enfance...

Retour sur le passé et en particulier sur la question de l'emploi? À ce propos, il semble que les X soient la catégorie de la population qui pense le plus que la situation de l'emploi s'est améliorée au cours des vingt dernières années: 29% d'entre eux opinent en ce sens contre seulement 16% chez les 45 à 54 ans et encore moins, soit 13,5% chez les 55 à 64 ans.

Perdue la génération X? Un temps, peut-être, mais bel et bien retrouvée depuis. Désormais, elle se prépare à prendre la place des baby-boomers qui n'ont qu'à bien se tenir puisque les X ont pour eux la fougue, une meilleure formation et surtout... du temps.

Des Québécois tendus

Le stress est devenu l'ennemi numéro un au travail

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

En matière d'emploi, les Québécois éprouvent plus de difficulté à accepter le stress (33% des répondants) que l'incompétence de leurs supérieurs (30,6%), qu'un salaire jugé insuffisant compte tenu des compétences (23,3%) ou encore que le fait de ne pas avoir de promotion (13%).

C'est au sein des 55-64 ans que le stress semble le plus difficile à accepter (42,7%) devant les 35-44 ans (36,4%), et toutes catégories d'âge confondues, ce sont les gens qui ont mis fin à leurs études au terme de leur cours primaire ou secondaire qui sont le plus souvent victimes du stress. À ce propos, la disparition des dizaines de milliers d'emplois non spécialisés depuis la récession de 1991 y est certainement pour quelque chose.

Les hommes se disent plus stressés que les femmes qui, de leur côté, indiquent l'incompétence de leur patron comme étant le principal objet de perturbation.

Par tranche de revenus, il en va quelque peu différemment. Selon le salaire, les réponses sont variées. Chose certaine, la catégorie des 50 000-59 999 \$ est plus épuisée, et de loin, que toutes les autres. Pas

moins de 47% d'entre eux placent le stress loin devant l'incompétence du patron (21%), le salaire inférieur (19%) et l'absence de promotion (12%).

Pour les 60 000 \$ et plus, soit justement la tranche regroupant le plus grand nombre de cadres supérieurs, l'incompétence du patron (38%) devance légèrement le stress (33,7%), le salaire inférieur (21,5%) et l'absence de promotion (9%).

Paradoxalement, on est plus stressé dans les régions et à Québec que dans un gros centre urbain comme Montréal. En effet, les habitants de la ville de Québec ont plus de difficulté à assumer les conséquences inhérentes au stress (37%) que les personnes vivant dans les régions (34,4%) ou à Montréal (30%).

Fait aussi intéressant, les anglophones se disent plus souvent victimes du stress (47,4%) que les francophones (32%). Quant aux allophones, ils critiquent d'abord l'incompétence du patron (37%) et n'ont pas peur du stress qu'ils placent en dernière place parmi leurs préoccupations au travail.

L'actif humain est fatigué

Ce sondage du *Devoir* confirme à tous égards les résultats obtenus à la faveur

d'une vaste étude récente conduite par le service de recherche de la Banque Royale. Mieux, il fait largement écho à une réalité nord-américaine qui fait couler beaucoup d'encre depuis plusieurs mois maintenant, à savoir que «l'actif humain» est fatigué!

Dans son analyse du phénomène, l'équipe de chercheurs de l'institution financière avait noté que les employés ont davantage de bons mots pour les patrons qui admettent ou reconnaissent que le travail n'est pas la seule chose dans la vie que pour ceux qui poussent constamment à la roue.

Aux États-Unis, la fatigue ou le stress des travailleurs ont atteint de telles proportions que des entreprises de la taille, par exemple, de Hewlett-Packard sont de plus en plus nombreuses à confectionner des programmes propres à «déstresser» les individus.

Certains de ces programmes, c'est le cas de celui de H.-P., obligent les employés à prendre des vacances annuelles ou encore, comme chez Ernst & Young, signalent à ces employés qu'ils ne sont plus dans l'obligation de travailler les fins de semaine.

Après les luttes pour de meilleurs revenus ou pour l'égalité des sexes au travail, le stress est devenu, à l'évidence, l'ennemi numéro un au travail.

CANAL
D

ÊTES-VOUS BIEN ASSIS?

Le crime parfait est mort. Les empreintes génétiques trahissent les meurtriers. C'est le triomphe de l'ADN.

LES PROCÈS CHOCS
Ce soir 20 h

LE DEVOIR

MONTRÉAL

Le centre-ville, destination vacances du Club Med

Un nouveau concept urbain fait partie d'un plan de relance de la célèbre entreprise

Dansera-t-on la lambada dans les locaux du cinéma Loews après sa fermeture? La question reste ouverte puisque selon Philippe Bourguignon, PDG du Club Med, la célèbre compagnie de lieux de villégiatures s'apprête à ouvrir ses portes en plein cœur du centre-ville de Montréal.

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Philippe Bourguignon, président du directoire du Club Méditerranée, était à Montréal hier pour livrer une conférence devant la Chambre de commerce française du Canada. Selon TVA, c'est dans ce cadre que M. Bourguignon a annoncé que Montréal avait été choisi pour accueillir un centre de loisirs urbain Club Med World. Ce serait le deuxième du genre. Un autre village urbain devrait ouvrir ses portes à Paris en avril 2000.

Intitulée «Renouveau du Club Med», la conférence portait sur le redressement de la compagnie en cours depuis deux ans. Manifestement, à la lecture du communiqué de presse, l'annonce de l'arrivée du Club Med à Montréal n'était pas à l'ordre du jour. Pressé par le journaliste qui connaissait la nouvelle, M. Bourguignon n'a eu d'autre choix que d'en communiquer la teneur. Le maire de Montréal, Pierre

Bourque, a confirmé les faits en plus d'ajouter que le Club Med aurait pignon sur rue dans les locaux du cinéma Loews, au 954 Sainte-Catherine Ouest. Une information démentie par l'attaché de presse de M. Bourguignon.

«Il y aura donc fermeture graduelle du cinéma» actuellement ouvert, a même ajouté M. Bourque au *Devoir*, par l'entremise de son attachée de presse Madeleine Champagne.

En effet, depuis l'ouverture du cinéma Paramount dans les locaux de l'ancien magasin Simpson au mois de juin, l'actuel propriétaire, Famous Players, a mis ce cinéma en vente.

L'achat des locaux par le Club Med n'a pas été confirmé par Famous Players. Selon Isabelle Dessurault, «Famous Players est en discussion avec plusieurs acheteurs potentiels». Il a été impossible de savoir si le Club Med faisait bel et bien partie de ce groupe.

Après avoir redressé le tir en Europe, Club Méditerranée s'est donné

comme objectif d'accroître sa taille critique sur le marché nord-américain par l'élargissement et le renouvellement de l'offre touristique. C'est dans cette optique que le Club Med fonde beaucoup d'espoir sur ce nouveau concept urbain.

A quoi ressemblera ce complexe de divertissement nouveau genre? Les principaux intéressés se bornaient à dire que, «si le concept exact de Club Med World ne sera dévoilé que dans quelques mois, on peut déjà

affirmer qu'il s'agira d'un centre de loisirs évolutif en fonction du moment de la journée qui permettra aux citadins d'être G. M. [gentils membres] même en dehors des vacances». Sur le réseau TVA, M. Bourguignon a tout ce même ajouté que «ce ne sera ni un mur d'escalade, ni un restaurant, ni un bar, ni une scène, ni une école de cirque, ni une école de chant, ni un centre sportif, mais un peu tout ça à la fois».

Avec ce virage de la plage aux centres urbains, il s'agit pour le Club

Méditerranée de consolider sa place de leader des villages de vacances, mis à mal ses dernières années. «Après deux ans d'efforts et plus de 350 millions investis, l'an 2000, l'année de notre cinquantième anniversaire de fondation, marquera la concrétisation de tous les espoirs placés dans la stratégie de refondation du produit et de la marque», a expliqué M. Bourguignon.

Cette action offensive vient couronner un lot de mesures prises par

le «nouveau» patron du groupe, Philippe Bourguignon, embauché il y a un peu plus d'un an pour piloter ce redressement. Cet homme d'affaires qui détient le record de la traversée de la Manche à la voile est bien connu en France pour avoir remis sur pied Eurodisney.

Fondé en 1950, le Club Med exploite près de 120 villages dans 36 pays. Son chiffre d'affaires annuel est de 2,4 milliards de dollars et son chiffre d'affaires canadien est d'environ 54 millions.

La CSDM conteste la tutelle

JEAN PICHETTE
LE DEVOIR

La Commission scolaire de Montréal contestera en cour la tutelle partielle qui lui a été imposée la semaine dernière par le gouvernement du Québec. Ainsi en a décidé hier le conseil des commissaires, à l'occasion d'une séance extraordinaire qui a de nouveau pris des airs de cirque.

La proposition du commissaire du Regroupement scolaire confessionnel (RSC) Benoît Bessette, appuyé par l'indépendant Robert Cadotte, prévoit de «mandater la firme Lavery, de Billy pour entreprendre les procédures nécessaires afin de faire abroger la tutelle» et «de puiser à la réserve pour imprévus du directeur général les fonds requis pour ces procédures». Elle a suscité une levée de boucliers de la part des commissaires du MEMO (Mouvement pour une école moderne et ouverte), outrés de devoir voter pour une proposition ne spécifiant aucunement les coûts que pourraient engendrer les procédures prévues.

«Le coût sera beaucoup moins élevé que celui du tuteur. De trois à quatre fois moins élevé que celui du tuteur», se sont contentés de répéter à maintes reprises MM. Bessette et Cadotte. «Je voudrais qu'on me réponde comme à une personne intelligente», a lancé la commissaire Jacqueline Montpetit, du MEMO, qui n'a cependant pu en tirer davantage des proposeurs. Après la séance, M. Cadotte a précisé aux journalistes qu'il estimait le coût de la tutelle à environ 90 000 \$.

«Faites vos calculs», a-t-il ajouté. La présidente de la CSDM, Diane De Courcy, a déploré que les commissaires de l'opposition, maintenant majoritaires, consacrent de l'argent à des

procédures judiciaires, alors que la CSDM ne peut répondre aux nombreux besoins des écoles. «La leçon donnée à tous par le ministre, avec la mise en tutelle, consiste à dire qu'un conseil des commissaires, aussi souverain soit-il, ne peut pas être hors la loi. Il faut croire que la leçon n'a pas porté chez certains, qui font aujourd'hui un autre geste qui aura cette fois des conséquences pour les enfants.»

Le chef du RSC, Michel Pallascio, a qualifié d'«odieuse» la décision du ministre, qu'il a comparée à de «la respiration artificielle» pour «soutenir temporairement» Mme De Courcy. Rappelons que la décision du conseil d'évincer le comité exécutif en place jusqu'au début du mois de septembre est jugée illégale par le ministre François Legault. «Le ministre aurait pu lui-même faire vérifier la légalité de cette décision, que l'enquêteur qu'il a nommé a qualifiée de douteuse. Mais il ne l'a pas fait, et on est en train de faire sa job à sa place», a expliqué M. Pallascio.

Mme De Courcy, qui s'est fait traiter de «maudite fille» par un commissaire indépendant, entend bien demeurer en poste malgré ce qu'elle qualifie de «vendetta personnelle». Elle croit cependant qu'il faudra désormais que les parents et les citoyens viennent aux séances du conseil pour faire entendre raison aux commissaires récalcitrants.

NOTRE NOUVELLE COLLECTION
AUTOMNE-HIVER
EST ARRIVÉE!

Club 402-HOMME

À votre service depuis 20 ans



COSTUMES
importés d'Italie
au prix de gros

100% laine

Coupe exclusive
De 299 \$ à 499 \$
le costume

Du lundi au vendredi
De 9 h 30 à 18 h
Samedi de 10 h à 16 h

Tous les soirs après 18 h
sur rendez-vous seulement

1118, rue Ste-Catherine O.,
Suite 200, Montréal
(514) 861-3636

J'enseigne le français...

ils
cultiveront
votre
langue

FNEEQ
CSN

Journée mondiale des enseignantes et des enseignants

Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec
1601, av. de Lorimier, Montréal H2K 4M5 • tél. : (514) 598-2241 • fax : (514) 598-2190
fneeq@videotron.net • www.fneeq.qc.ca

EN BREF

Redpath: nouveaux appuis aux opposants

(Le Devoir) — La turbulence se poursuit autour du dossier de transformation en condos de l'édifice de la Redpath, dans le Sud-Ouest. Les opposants ont reçu hier l'appui de Phyllis Lambert du Centre canadien d'architecture, Philippe O'Brien de Devencore et Daniel Langlois, président d'Ex-Centris. Tous trois ont réclamé que le gouvernement fédéral et l'administration de Montréal fassent preuve «d'une vision d'ensemble et d'un leadership cohérent pour la mise en valeur» du canal de Lachine où est située l'ancienne raffinerie de sucre Redpath. Le chef de l'opposition officielle, Michel Prescott, a également mis son grain de sel dans ce projet fort controversé, jugeant les intentions de l'administration Bourque comme une trahison de la confiance des industriels. En contrepartie, le promoteur, Ecolofts d'Argenson, a reçu le soutien du député fédéral du secteur, Raymond Lavigne, ainsi que d'un professeur de l'École de technologie supérieure, Michel Beaudin. Ce dernier se dit «conquis par la beauté du projet», soulignant qu'il permettra de repeupler Montréal et de freiner l'étalement urbain. Des audiences publiques sur le sujet se tiendront ce soir à l'hôtel de ville de Montréal.

É D I T O R I A L

Le prix de l'incurie

Des maisons et des camions sont incendiés. Les Warriors ont planté leur drapeau sur les quais. L'équipement de pêcheurs micmacs est détruit. Le climat est à l'affrontement dans les Maritimes. Cet affrontement est le prix que l'on paie pour près de vingt années d'incurie.

En 1982, le Parlement du Canada a encaissé dans la Constitution la reconnaissance des droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones. Mais les politiciens ont négligé de circonscrire la portée de ces droits, laissant aux tribunaux le soin de s'en charger. C'est ainsi que des bandes amérindiennes ont emprunté la voie judiciaire pour faire confirmer des droits de divers ordres, allant de la pratique de leurs rites religieux à leurs droits de pêche, de chasse et de piégeage.

La Cour suprême leur a donné raison le plus souvent en donnant à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 une interprétation généreuse. Après tout, s'est dit la cour, si le législateur a inscrit les droits autochtones dans la Constitution, c'est qu'il voulait donner à ces droits une substance et une portée ajustées aux exigences de la vie contemporaine.

Par contre, la Cour suprême a pris soin, dans chacune de ses décisions, de ne pas remettre en question la souveraineté de la Couronne. C'est ainsi que chaque fois que la Cour suprême a reconnu ou défini le contenu d'un droit autochtone, elle a, du même souffle, rappelé que ces droits ne sont pas absolus.

Par exemple, dans l'arrêt Delgamuukw, rendu en 1997, la Cour consolide en droit canadien le concept de titre aborigène. Ce titre accorde aux autochtones capables de démontrer leur lien traditionnel avec un territoire des droits étendus sur ce territoire, y compris celui d'y mener des activités économiques qui ne ressortent pas à leur tradition et à leurs coutumes.

Cependant, dans le même arrêt, la Cour impose des limites importantes à l'exercice de ce droit foncier. Elle reconnaît entre autres nommément le droit à l'État de porter atteinte au titre aborigène si celui-ci poursuit un objectif sérieux et réel, par exemple l'extension de l'exploitation minière ou hydroélectrique.

En somme, la Cour dit: les politiciens ont inscrit les droits autochtones dans la Constitution, cela doit vouloir dire quelque chose; par contre, les droits des autres Canadiens doivent aussi être pris en compte et il revient aux gouvernements, par la négociation avec les autochtones, de déterminer où se situe le point d'équilibre, compte tenu de certains critères et de certaines obligations fixées par la Cour.

Le jugement Marshall, celui invoqué par les Micmacs pour jeter à l'eau leurs cages à homards, comporte le même souci d'équilibre. Le droit de pêche qui est reconnu est «un droit réglementé qui peut, par règlement, être circonscrit à ses limites appropriées», écrit le juge Binnie. Des limites de prises peuvent être imposées.

Après 1982, la Cour suprême s'est prononcée pour la première fois sur les droits de pêche en 1990 dans l'arrêt Sparrow. Déjà, la Cour écrivait que ces droits ne sont pas absolus. Mais surtout, elle enjoignait aux politiciens de négocier des ententes de manière à éviter le recours aux tribunaux.

Or, dans l'ensemble, les gouvernements sont restés sourds à cet appel à la négociation.

Au Québec, par exemple, il fallut attendre que la Cour suprême se prononce en 1996 sur les droits de pêche des Hurons pour que la loi québécoise soit modifiée.

Certes, on peut reprocher aux Micmacs d'avoir agi un peu vite et ainsi d'avoir provoqué une crise. Ils auraient pu s'appuyer sur l'arrêt Marshall pour demander l'ouverture de pourparlers sur l'étendue de leur droit de pêche. Sauf qu'il semble que les gouvernements ont besoin d'une crise pour agir. La crise, nous l'avons.

Tout ce qu'on peut souhaiter, c'est que les leaders micmacs se rendent compte que la provocation ne sert pas leur cause. Qu'ils cessent leur pêche intempêtive. Que le calme revienne pour que des discussions aboutissent à une entente sur les limites à imposer au droit de pêche qui a été reconnu.

Plus largement, il faut souhaiter que les gouvernements dans leur ensemble prennent acte de la décision de 1982. Les autochtones se sont vu reconnaître des droits qu'on ne peut plus leur enlever. Aussi bien négocier les modalités d'exercice de ces droits avant que d'autres crises n'éclatent. En contrepartie, les leaders amérindiens doivent aussi tenir compte du principe de réalité. Ils ne sont pas seuls au monde.

mvenne@ledevoir.ca

Le libéralisme social

Le Parti libéral de Jean Charest se cherche toujours; c'est du moins ce qu'on peut conclure du week-end dernier alors que le chef du parti se faisait partisan d'un «système de santé à une vitesse» et que ses militants optaient pour un système à deux vitesses permettant à ceux qui en ont les moyens de court-circuiter les files d'attente.

Avec M. Charest, il ne faut pas se formaliser de telles contradictions qui sont tout juste normales. N'est-ce pas parce que les Québécois ne savaient pas trop où ils voulaient aller qu'ils ont rejeté ce parti à la dernière élection, lui donnant quatre ans pour éclaircir ses idées et définir ce que pourrait être le «modèle québécois» revu et corrigé? En toute logique, il faut permettre à ce parti ces errements tantôt à gauche, tantôt à droite. Ils sont le lot habituel d'un parti d'opposition en quête d'un nouveau programme.

Le débat, tel qu'on le voit se dérouler, laisse cependant penser que des rennes en question fondamentales sont en cours. La tentation du virage à droite est bien présente. On n'y est pas encore, mais on veut explorer tout ce qui se trouve de ce côté. L'illustre bien cette résolution votée samedi à une forte majorité pour étudier, à titre de solution aux listes d'attente, l'ouverture des salles d'opération à des patients «prêts à [en] assumer les coûts».

L'opposition de Jean Charest à ce genre de solutions est bien connue. Aux instigateurs de cette résolution venue des jeunes libéraux, il avait déjà dit non lors de leur congrès au mois d'août. Si on ose ainsi aller délibérément contre l'opinion du chef dans le cas présent, c'est qu'on sait qu'il souhaite ramener le parti vers la droite. Ils l'ont bien compris lorsque, à l'occasion de la dernière campagne électorale, il a proposé de revoir l'héritage de la Révolution tranquille, évoquant ainsi la remise en cause du «modèle québécois». C'est ce qu'ils comprennent encore aujourd'hui lorsqu'il parle de «libéralisme social». La libéralisation de l'économie québécoise est l'objectif principal que l'on poursuit, l'objectif secondaire étant de ne pas mettre en cause les valeurs de justice sociale qu'a prononcées ce parti au cours des décennies précédentes.

Comme il est de tradition dans ce parti, ce sont encore une fois les membres de l'aile jeunesse qui se font les protagonistes du changement. Ce sont eux qui, les premiers, ont proposé le «virage du libéralisme social». On peut certes s'amuser de voir qu'ils inversent cette fois les rôles, forçant les «vieux» militants à se faire la conscience sociale du parti. Mais, fondamentalement, ce débat est sain. La démocratie québécoise y gagnera si chacun des deux grands partis arrive à nous présenter des options politiques claires, qui les distinguent véritablement l'un de l'autre, lors de la prochaine élection.

bdescoteaux@ledevoir.ca

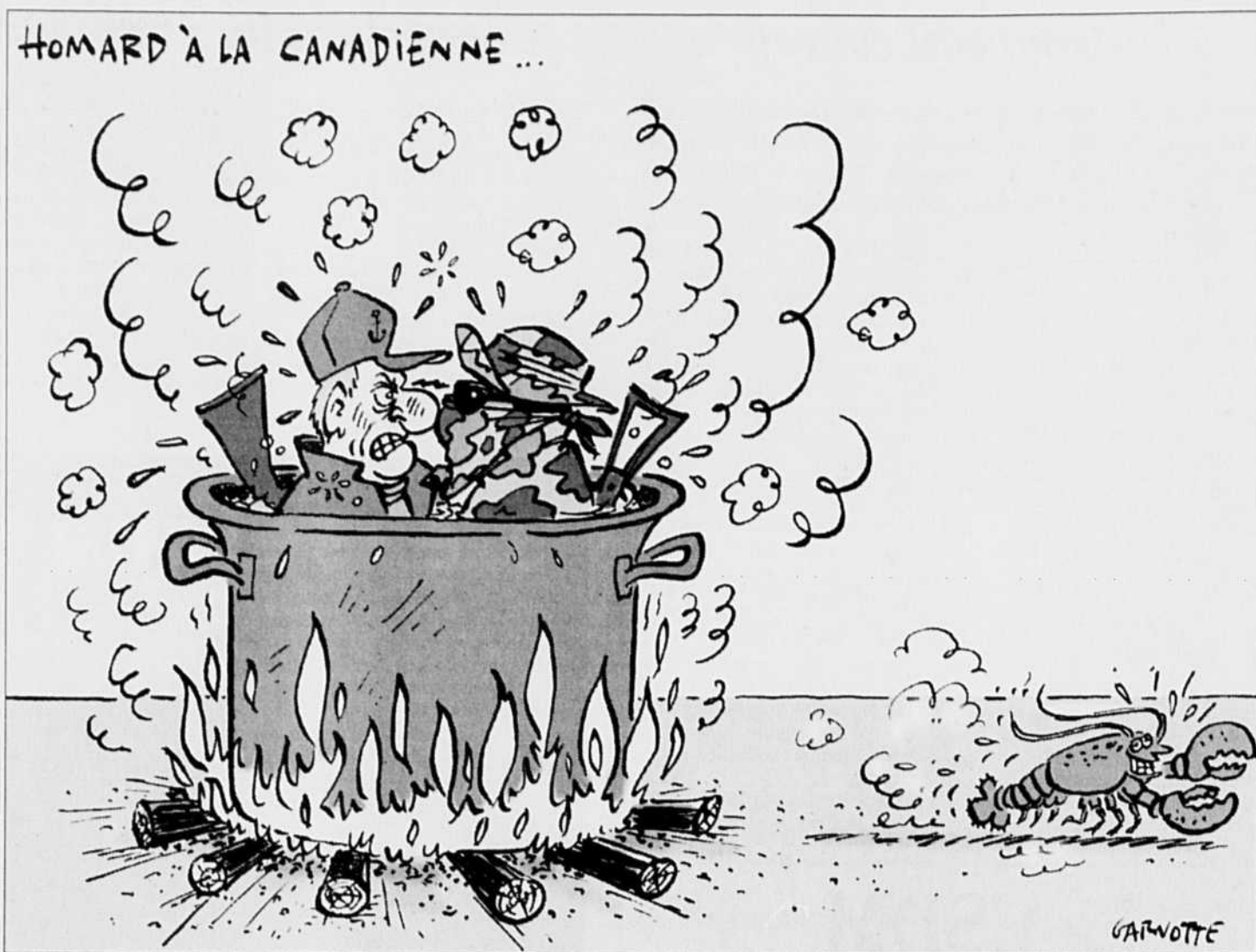
LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
 Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
 Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
 MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBE



L E T T R E S

Un mauvais spectacle

Nous assistons depuis quelque temps à un spectacle de mauvaise qualité, mettant en vedette Agnès Maltais et plusieurs journalistes dépeignant avec complaisance nos pauvres enfants pris en otage par les méchants-professeurs-qui-ont-deux-mois-de-vacances fâchés contre le gouvernement-qui-n'a-plus-d'argent. Ce spectacle met aussi en scène d'excellents figurants, les travailleurs du monde de la culture pour-qui-c'est-déjà-assez-dur-comme-ça.

Ce qui me fait me tordre de cynisme, c'est que ça fait des années qu'on sabre sans remords dans les budgets de la culture, et dans ceux que les écoles consacraient à l'achat de spectacles. Ces compressions ont créé des dommages monstrueux et plus considérables que le temporaire moyen de pression des professeurs. Pourquoi n'a-t-on pas évoqué alors avec autant de passion le spectre des enfants privés d'art, ou des artistes sacrifiés?

Jean Gaudreau

Montréal, 14 septembre 1999

Deux îles, une ville

En oui, pourquoi pas deux îles, une ville? Pourquoi n'aurions-nous pas une nouvelle métropole composée de l'île de Montréal, additionnée de celle de Laval? Cette solution aurait l'avantage d'être neutre pour les contribuables de Laval déjà surtaxés, j'en sais quelque chose. Cela effacerait l'injustice qui afflige les citoyens de Montréal qui assument à eux seuls les services d'une grande ville alors que sa population est l'une des plus pauvres de la région.

Au delà de la Communauté urbaine, pourquoi ne pas faire payer les riches banlieues du centre et de l'ouest? On chasserait par ailleurs l'hydre d'une ville devenant de moins en moins francophone en rapatriant une partie des exilés de Montréal, Laval étant largement française.

Politiquement, le gouvernement ne pourrait renforcer ses appuis dans l'est de l'île, tout en dénigrant ceux de l'ouest qui lui ont toujours fait si faiblement défaut.

De plus, tant qu'à créer des limites naturelles à cette entité, pourquoi pas quatre îles, une ville, et y

intégrer aussi les îles Bizard et Perrot?

On pourrait toujours ensuite inventer une vague superstructure pour y rattacher les couronnes nord et sud concernant les brûlants sujets qui préoccupent toutes les municipalités de la région de Montréal que sont les transports, l'aménagement du territoire ainsi que l'environnement. Une direction ministérielle venant de Québec verrait à la bonne utilisation de ces ressources largement subventionnées par l'État.

Gérard Vincent

Laval, 15 septembre 1999

La souveraineté fluctuante du PQ

Avec René Lévesque, c'était l'écllosion, l'éclatement enthousiaste de l'idée de la souveraineté jusqu'à ce qu'il l'adoucisse naïvement au point de croire au beau risque avec le Canada.

Avec Pierre-Marc Johnson, ce fut le règne de l'atmosphère, l'hésitation et la tiédeur à l'ordre du jour, bref un frein et un retardement dans la marche vers la souveraineté.

Avec Jacques Parizeau renait la fermeté des purs et durs, les réalisations, la passion et l'expansion de l'idéal et la presque victoire d'un référendum, qui a secoué l'indifférence des fédéralistes et plongé temporairement les souverainistes dans la morosité de l'échec.

Avec Lucien Bouchard, on retombe dans la tergiversation, la modération et le cafouillage sémantique des modérés qui veulent plaire à tout le monde (partenariat), mais qui font reculer l'option de la souveraineté à force de la «délayer» dans un «bouillon» d'idées plus ou moins déconcertantes.

C'est peut-être Mario Dumont qui avait raison, remisons la souveraineté pendant dix ans, en espérant la venue éventuelle d'un leader charismatique capable de remettre la pendule de la souveraineté à l'heure juste, à l'abri, cette fois, des marées fluctuantes de l'actuel Parti québécois, nettement dominé par trop de timorés.

Ce ne sont pas les gouvernements qui feront la souveraineté; c'est le peuple tout entier, après une

période de mûres réflexions où l'idée d'un référendum sera devenue un désir et un besoin bien sentis par la majorité.

Guy Milot

Montréal, septembre 1999

Les «orphelins de Duplessis», les femmes et l'Église

«Selon l'évangile de Matthieu, l'hypocrisie constitue le grand péché des hommes de la religion. Ils disent et ne font pas. Ceux d'hier comme d'aujourd'hui prêchent un évangile tellement plus grand qu'eux! Ne leur demandons pas la cohérence, mais espérons un peu de lucidité!»

Ces paroles du franciscain Roger Poudrier, extraites de son livre «L'insoumis de Nazareth» (page 190), rejoignent bien ma vision de l'Église actuelle. Je pense d'abord aux «orphelins de Duplessis» qui viennent d'essuyer un refus catégorique à leur demande de pardon adressée aux autorités religieuses du Québec. Jésus n'a-t-il pas subi la même humiliation devant Pilate?

Je pense également aux femmes, dont je suis, qui, à l'aube de l'an 2000, se voient encore refuser obstinément l'accès au sacerdoce alors que chez nous, du moins, elles sont majoritaires à pratiquer et à œuvrer en église et que sans leur travail acharné et généralement bénévole, l'institution serait en péril.

Ces situations, pour ne nommer qu'elles, m'indignent profondément et m'attristent. Mais j'ai la conviction de plus en plus profonde que l'Église de Jésus ne se vit pas à l'intérieur d'une «mâle» structure hiérarchisée et aliénante mais qu'elle se vit plutôt en-dehors de ce cadre par des gens ordinaires, qu'ils soient pratiquants ou non, croyants ou non, qui sont épris de justice et qui ont le souci de tous ceux qui souffrent d'oppression, de pauvreté, de tous les laissés pour compte, car ce sont ces derniers qui sont les vrais amis de Jésus l'anticorrompiste, l'insoumis de Nazareth qui a dit: «Chaque fois que vous l'avez fait au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous l'avez fait.»

Lise Massé

Québec, 20 septembre 1999

LIBRE OPINION

Langue d'usage, langue de bois

GAÉTAN BRETON

Professeur de comptabilité à l'UQAM

Devant la controverse à propos du nouvel indicateur linguistique du gouvernement, dont le mécanisme a été démonté dans les pages du *Devoir* par Charles Castonguay, je me suis mis à me demander si un indicateur du niveau de langue de bois ne pourrait pas aussi être développé pour les politiciens et le personnel politique qui, de plus en plus visiblement, se contentent de remplir les commandes qu'on lui passe et de fournir les recommandations qui lui ont bien été recommandées.

Les avantages d'un tel indicateur nous apparaissent clairement. Il pourrait d'ailleurs être doublé d'un traducteur qui remettrait en langage courant les expressions de la langue de bois. Ainsi on pourrait débiter la langue de bois pour la rendre compréhensible même dans les dépanneurs où la langue d'usage est le français.

Et lorsque le gouvernement parle de mesurer l'état du français sur l'île de Montréal, on comprendrait qu'à l'instar de Kim Campbell, qui voulait améliorer les statistiques sur le chômage en ne comptant pas tous les sans-emploi, le gouvernement veut améliorer les statistiques sur la situation du français en comptant le moindre mot prononcé dans cette langue plutôt qu'en tenant compte de la langue d'usage à la maison?

Cet indicateur de langue de bois eût été aussi plus qu'utile pour lire le rapport Arpin. La protection du caractère public du système de santé, assurée par le recours de plus en plus important aux cli-

niques privées, n'a pas grand sens en français. La traduction est que le gouvernement voulait un appui qui semblait fondé pour les cliniques privées sans effaroucher la population.

En français clair, cela devient: allez vite vous assurer chez Claude Castonguay si vous voulez être soignés d'ici quelques années car les ressources, surtout les médecins dont nous manquons déjà, vont tous traverser la rue pour travailler dans la clinique affiliée, et les quelques-uns qui vont rester à l'hôpital vont être débordés dans des proportions encore inconnues.

Car, force est de le constater, il n'y a aucune mesure pour augmenter le nombre de diplômés en médecine et notre balance commerciale à ce titre est déficitaire (nous exportons plus de médecins que nous n'en importons). Forcément, ceux qui vont entrer dans le système privé vont sortir du système public et laisser celui-ci encore plus démuné qu'avant. Donc, encore une fois, les affirmations de principe s'avèrent de gros mensonges qui sont démentis par les actions posées, sanctionnant la privatisation en douce du système de santé.

Parlant de privatisation en douce, le cas de l'énergie s'impose de lui-même. De petit barrage en petit barrage (Borex sed lex diraient nos diplômés du cours classique), nous nous acheminons vers une augmentation de l'importance du secteur privé. Mais les effets de la dérégulation pourraient accélérer grandement le processus par un démantèlement d'Hydro-Québec.

Evidemment, nos spécialistes de la langue de bois nous ont promis le contraire sur toutes les tri-

bunes. Mais si on lit bien attentivement la politique énergétique mise de l'avant par le ministre Chevrette, après les dénégations d'usage quant à la privatisation, il finit par nous dire qu'Hydro-Québec existait avant la nationalisation mais qu'elle avait moins d'actifs. Bref, la traduction française de: la privatisation n'est aucunement à l'ordre du jour, serait ceci: nous ne vendrons pas les actions d'Hydro-Québec, que nous conserverons à 100 %, mais nous vendrons une grande partie des actifs.

Fleuron glorieux de la langue de bois: le déficit zéro. Cette expression se traduit par: nous allons continuer d'appauvrir les pauvres parmi les pauvres sans jamais remettre en question les avantages fiscaux consentis aux mieux nantis et cela, de manière récurrente (l'un des mots les plus honnis au gouvernement).

Exemple achevé et locution privilégiée de cette langue de bois: les conditions gagnantes. Ici, l'indice de langue de bois atteindrait des sommets inégalés et la machine à traduire risquerait de «péter les plombs». En français, ça se dit: il n'y aura pas de référendum sur la souveraineté et ceux qui disent y croire encore sont soit des anglophones, soit des gens atteints d'aveuglement volontaire (l'un n'empechant pas l'autre).

Pour finir, quelques exemples en vrac du phénomène: ministère de la Solidarité qui déclenche toujours une solide hilarité; Emploi Québec qui signifie: voici votre 4 %; ministère de l'Éducation qui se traduit par porte d'entrée à Chômage Québec; et Radio-Canada qui signifie de plus en plus: Radio-Canada.

IDÉES

Indice des langues d'usage public

Des chiffres et des lettres

Les statistiques sur la première langue officielle parlée donnent une représentation bien imparfaite de la réalité

PAUL BÉLAND

sociologue,
Conseil de la langue française

L'indice des langues d'usage public présenté dans le rapport *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997* évalue la place du français dans les communications publiques. M. Castonguay lui préfère l'indice de «la première langue officielle parlée» (PLOP) produit par Statistique Canada. Mesure-t-il adéquatement l'usage public des langues? Non, et notre indice le mesure mieux. Monsieur Castonguay prétend que notre indice ne

dénombre aucune personne qui parle le français et l'anglais en public; en fait, il en dénombre davantage que ne le fait le PLOP. Finalement, qu'en est-il des marges d'erreur et des recensements?

La première langue officielle parlée ne mesure pas adéquatement l'usage public des langues.

La première langue officielle parlée est évaluée par Statistique Canada en combinant trois questions, celle sur la connaissance des langues officielles, celle sur la langue maternelle et celle sur la langue parlée à la maison.

Statistique Canada attribue le français ou l'anglais comme première langue officielle parlée à 60 % des Québécois parce qu'ils sont unilingues, ils ne connaissent que le français ou que l'anglais. Il est de fait raisonnable de leur attribuer comme première langue officielle parlée la seule langue qu'ils connaissent. Par contre, si 60 % des Québécois sont unilingues, près de 40 % sont donc bilingues, ils connaissent le français et l'anglais. La procédure de Statistique Canada fait en sorte que la première langue officielle parlée de ces bilingues est leur langue maternelle ou la langue qu'ils parlent à la maison. Cet indice de Statistique Canada ne peut donner qu'un aperçu de l'usage public des langues puisqu'il n'est qu'une copie directe de la langue maternelle ou parlée à la maison pour une bonne partie de la population plutôt qu'une mesure de l'usage public.

Nos données montrent, en effet, que la langue parlée à la maison n'est pas nécessairement celle qui est parlée en public. Si les francophones utilisent en grande majorité leur langue en public (98 % parlent principalement le français en public), la relation n'est pas aussi directe parmi les autres groupes: 23 % des allophones parlent principalement le français en public. C'est également le cas de 64 % des bilingues et de 56 % des allophones. Le PLOP n'est donc pas une mesure adéquate.

Le PLOP, un pas insuffisant mais dans la bonne direction. L'indice PLOP possède un avantage certain. Il reconnaît qu'au moins une partie des allophones participent à la vie collective dans une des langues courantes du Québec, notamment en français. M. Castonguay en déduit une nouvelle évaluation de la taille de la «majorité francophone» sur l'île de Montréal. Cette majorité, qui est de 56 % selon la langue parlée à la maison, passe à 65 % selon la première langue officielle parlée (Castonguay, *Le Devoir*, 25 septembre). A ce taux, la minorisation ne se produira pas dans une dizaine d'années.

En fait, il faut bien distinguer le pourcentage de personnes qui parlent le français à la maison et le pourcentage de celles qui le parlent en public. Les prévisions démographiques de Marc Termote montrent que la diminution progressive des francophones se produit au profit des allophones. Par contre, 92 % des allophones parlent le français (56 %) ou l'anglais (36 %) en public. L'usage privé et l'usage public représentent de plus en plus des réalités distinctes. Dans ce contexte, notre indice produit la meilleure évaluation de l'usage public.

Le questionnaire de notre sondage pose des questions sur un douzaine d'activités publiques: sur la langue utilisée au travail, dans les commerces, les hôpitaux, les ser-

vices gouvernementaux, etc. Il contient aussi une question générale: «Quelle langue parlez-vous le plus souvent à l'extérieur de la maison avec des personnes autres que vos parents ou amis?» Il était important de s'assurer que la langue déclarée à une question générale correspondait à celle de plusieurs activités publiques.

Monsieur Castonguay reproche à l'indice de ne dénombrer aucun bilingue. Comble d'ironie, il est particulièrement efficace à cet égard. Il en dénombre davantage que ne le fait l'indice de Statistique Canada. Notre indice répartit la population en quatre groupes: les personnes qui parlent le français, «surtout le français» (le français est prédominant, mais l'anglais occupe une certaine place), «surtout l'anglais» et l'anglais. Un bilingue n'utilise jamais une langue à 50 % «pile»; une des langues est toujours prédominante. Dans les rapports rendus publics en août, tous les tableaux et graphiques présentent les pourcentages pour ces quatre groupes. Le tableau ci-dessous reproduit les pourcentages par région.

Le pourcentage de personnes qui parlent le français et l'anglais peut être obtenu en regroupant celles qui parlent «surtout le français» et celles qui parlent «surtout l'anglais», tel qu'indiqué dans le rapport de recherche (p. 42) et le rapport synthèse (p. 7). Ainsi, selon notre indice, 8 % (5+3) de la population du Québec utilise le français et l'anglais, ce pourcentage est de 14 % (8+6) dans la région métropolitaine et de 17 % (10+7) dans l'île de Montréal. En outre, ce tableau révèle que le bilinguisme ne se répartit pas également: l'usage du français prédomine parmi les bilingues. La répartition des bilingues en deux parties égales correspond sans doute à la «logique» mathématique de M. Castonguay, mais elle ne correspond pas à la réalité.

L'indice dénombre donc ceux qui parlent le français et l'anglais en public. En fait, il s'agit de la mesure qui en dénombre le plus, 17 % dans l'île de Montréal, alors que l'indice de Statistique Canada en compte 7 % et la question générale 4 %.

Pourquoi M. Castonguay a-t-il remplacé les pourcentages de bilingues par des petits points lorsqu'il présente notre indice? Sans doute pour «faire simple».

Une marge d'erreur infime selon les discours. Un sondage, comme un recensement, est une collecte d'information auprès de la population. Ces informations comportent toujours des erreurs de diverses natures. Statistique Canada ne cache pas que les recensements présentent certaines erreurs. En 1993, cet organisme publiait le document *Langue maternelle. Rapports techniques du recensement de 1991*. On trouve à la page 28 le commentaire suivant: «une augmentation ou une diminution de 0,5 % ou 1 % des chiffres relatifs à la langue maternelle d'un recensement à l'autre peut tout simplement, ou du moins en partie, être le reflet d'un changement apporté aux techniques de dépouillement ou de collecte de données». Les difficultés sont plus fréquentes chez les allophones et les immigrants, étant donné, entre autres raisons, leur situation linguistique plus diversifiée. L'erreur est donc plus importante lorsqu'on traite de la région métropolitaine, et encore plus de l'île de Montréal, plutôt que de l'ensemble du Québec. M. Castonguay connaît ce document puisqu'il le cite dans un article récemment publié dans la revue *Recherches sociographiques*. Les personnes intéressées par ce sujet peuvent aussi consulter le chapitre 5 du livre de M.

Castonguay *L'assimilation linguistique: mesure et évolution* publié par le Conseil en 1994. Ce chapitre montre éloquentement qu'une mesure n'ayant qu'une «erreur infime» n'existe pas lorsqu'il est question des comportements humains.

Après la lecture des documents mentionnés, il est loin d'être évident qu'une différence d'environ 2 %, relativement à un recensement, doit entraîner une correction des données et ce, d'autant plus, que le rapport de recherche (page 47) précise que, dans l'île de Montréal, la marge d'erreur échantillonnale du pourcentage de francophones est de 1,7 %, 19 fois sur 20, et que celle du pourcentage de personnes qui parlent le français en public est de 1,6 %, 19 fois sur 20 (page 42). Cela veut dire que dans la population le pourcentage de personnes qui utilisent le français en public peut être inférieur de deux points à celui observé dans l'échantillon. Un sondage ne peut jamais prétendre reproduire exactement une population.

Lors d'un sondage, chaque personne ne répond que pour elle-même. Dans un recensement, une personne répond pour l'ensemble des membres du ménage. Quel est l'effet de ces différentes méthodes, particulièrement dans les ménages linguistiquement hétérogènes?

Soulignons que la comparaison du PLOP avec notre indice que fait M. Castonguay n'est pas tout à fait appropriée. Notre sondage ne porte pas sur l'ensemble de la population comme le recensement, mais sur la population de 18 ans ou plus, native ou immigrée deux ans avant notre sondage. On devait laisser aux nouveaux venus le temps d'apprendre une langue courante au Québec et de réaliser un certain nombre de communications publiques. Cette précision est indiquée à chacun de nos tableaux et graphiques.

Les recensements permettraient de mesurer l'évolution

Un recensement comporte toujours une marge d'erreur. M. Castonguay la qualifie «d'infime». Cela dépend de ce que nous entendons par «infime» et de la mémoire que nous avons des textes de M. Castonguay et de Statistique Canada. M. Castonguay prétend que, dans l'île de Montréal, le pourcentage de personnes qui ont le français comme première langue officielle parlée a diminué de 1991 à 1996 alors que la différence est de 0,8 %. Statistique Canada admet une marge d'erreur supérieure à cette différence!

On peut aussi se demander comment il se fait que M. Castonguay compare sans précaution le recensement de 1986 à celui de 1991. Il a déjà affirmé que les données sur les langues de ces recensements n'étaient pas comparables parce que, en 1991, Statistique Canada a modifié le questionnaire du recensement.

En conclusion, notre indice décrit bien l'usage des langues dans les communications publiques. Le PLOP n'en est qu'une évaluation partielle. En outre, notre indice dénombre mieux les personnes qui utilisent le français et l'anglais en public. Une marge d'erreur est bien sûr présente comme dans tout sondage. Il faut reconnaître que les recensements sont plus précis, mais aussi qu'ils ont leurs propres limites. Nous avons vu que lorsque nous en tenons compte, les recensements ne permettent pas de mesurer rapidement l'évolution de la situation linguistique.

POURCENTAGE DE LA POPULATION DU QUÉBEC SELON L'INDICE DES LANGUES D'USAGE PUBLIC, PAR RÉGION

Population de 18 ans ou plus, native ou immigrée avant 1995

	Français	Surtout le français	Surtout l'anglais	Anglais	Autre	N
Ensemble du Québec	82	5	3	8	1	13 314
Le grand Montréal	70	8	6	15	1	10 006
Île de Montréal	61	10	7	21	2	3 308

(Source: *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997. Rapport synthèse, p. 9*)

Jean-Paul Riopelle

L'autoportrait banni

Comment la fille du célèbre peintre s'y prend-elle pour authentifier une œuvre? Quels critères utilise-t-elle pour écarter les faux?

HÉLÈNE DE BILLY

L'auteur a publié une biographie du peintre Jean-Paul Riopelle aux Éditions Art Global

L'a publication ces jours-ci du premier tome du Catalogue raisonné de Jean-Paul Riopelle par sa fille Yseult a donné lieu à plusieurs coups de chapeau dans la presse. Dans *Le Devoir* du 30 septembre, l'exercice est salué comme «un exploit d'édition incroyable». Il est vrai que recenser, dater et comptabiliser une œuvre immense comme celle de Riopelle nécessite un travail acharné. Je m'étonne cependant que personne ne se soit questionné sur les méthodes employées pour le faire. Au-delà même du simple cas Riopelle, il y a lieu de s'interroger sur la grille d'analyse employée pour

l'élaboration d'un tel ouvrage qui, pour longtemps, sera utilisé comme livre de référence. Comment Madame Riopelle s'y prend-elle pour authentifier une œuvre? Quels critères utilise-t-elle pour écarter les faux? Est-elle vraiment la seule à pouvoir porter de tels jugements?

Dans la biographie de Jean-Paul Riopelle que j'ai publiée il y a trois ans, j'ai reproduit un autoportrait du peintre à 20 ans, jamais montré publiquement et, comme je l'ai souligné dans mon livre, jamais authentifié. Le premier détenteur de cette œuvre était un compagnon de Riopelle à l'École du Meuble. La propriétaire actuelle est la fille de cet homme. Mme Riopelle a eu l'occasion d'examiner ce tableau à plusieurs reprises (j'ai moi-même offert à

Mme Riopelle de la mettre en contact avec la propriétaire). Pourtant elle n'a jamais daigné aller le voir. Cela est d'autant plus surprenant que dans *Le Devoir*, Mme Riopelle insiste pour que les collectionneurs «se manifestent» à elle. Le «principal écueil» à son travail de recherche, ajoute-t-elle, étant justement la difficulté d'avoir accès aux collections.

A mon avis, on devrait y regarder de plus près avant de reléguer cette toile aux oubliettes. Car si cet autoportrait s'avérait authentique, il aurait une importance primordiale pour l'histoire de l'art au Québec. Tout autoportrait d'un peintre est extrêmement révélateur. Celui-ci, en plus, se trouverait à la charnière entre la première période de Riopelle (figurative et académique) et sa

naissance à l'abstraction: un moment décisif.

Or j'ai l'impression que dans cette affaire Madame Riopelle, qui ne manque jamais une occasion de vilipender mon livre, réagit beaucoup plus par émotion qu'avec la froide considération qu'exige un travail d'expertise. C'est dommage. Depuis des années, Madame Riopelle veille à l'œuvre de son père et c'est très bien. Mais elle le fait de telle façon qu'actuellement, il ne s'écrit, se publie, se filme aucun document sur Jean-Paul Riopelle sans qu'elle ait donné son imprimatur. Madame Riopelle avait demandé à lire mon manuscrit avant sa publication. J'ai refusé. Par souci d'indépendance et parce que je crois qu'une biographie digne de ce nom, aussi respectueuse soit-elle (et la mienne l'est), doit pouvoir compter sur cette liberté par rapport à son sujet. J'en paie le prix depuis.



Chantal Hébert

Trois oiseaux de malheur

L'es organisateurs du Parti libéral du Canada ont poussé un soupir de soulagement mercredi soir dernier en voyant que leur poulain, Marcel Proulx, franchissait sans encombre le fil d'arrivée de la soirée d'investiture en vue des élections complémentaires qui seront déclenchées sous peu dans la circonscription fédérale de Hull-Aylmer.

Non pas que l'issue du vote ait jamais fait beaucoup de doute.

M. Proulx, un vétéran de l'organisation qui était jusqu'à tout récemment le bras droit de Marcel Massé, aurait renversé tout le monde s'il n'avait pas été capable d'amener les membres de sa propre circonscription à le choisir comme candidat.

Cette victoire sans péril aura quand même eu l'effet de mettre un peu d'huile dans une machine libérale dont l'engrenage a récemment connu sa part de grain de sables dans deux autres circonscriptions.

Le remaniement ministériel estival du premier ministre Jean Chrétien a eu pour effet d'ouvrir trois des meilleurs sièges libéraux au Canada, des circonscriptions dont les députés sont considérés comme ayant un bail à vie au Parlement.

Si le Parti libéral avait réussi à en faire ce qu'il voulait, ces trois vacances auraient toutes été comblées de bons soldats sur lesquels on pouvait compter pour marcher en rangs derrière le premier ministre.

Ce n'est pas tout à fait ce qui s'est passé.

À la place, la campagne à l'investiture dans la circonscription torontoise de York Ouest, rendue libre par le départ du ministre Sergio Marchi pour l'OMC, a dégénéré en match sans merci entre les factions pro-Chrétien et pro-Martin du PLC. En l'espace de quelques semaines, des milliers de nouveaux membres ont été recrutés de part et d'autre. Au bout du compte, l'organisateur du clan Chrétien à Toronto pendant sa dernière course à la direction, Peter Vecchiarelli, a mordu la poussière.

Depuis, Judy Sgro, la candidate qui est sortie vainqueur de cette épreuve de force, n'a pas cessé de multiplier les témoignages de loyauté à l'égard du premier ministre. Mais ces manifestations sont venues trop tard pour dissiper la perception que des centaines de libéraux torontois étaient disposés à saisir l'occasion d'envoyer le message de ce qu'ils n'apprécieraient pas que M. Chrétien s'éternise à son poste pour un troisième mandat.

Mont-Royal

Depuis hier soir, c'est Irwin Cotler, un champion des droits de la personne de réputation internationale récemment médaillé du Barreau de Montréal, qui est le candidat officiel du PLC dans son bastion de Mont-Royal. Toute grosse vedette qu'il soit, M. Cotler n'a pourtant pas eu droit au traitement royal que le parti avait réservé aux Robillard, Dion, Pettigrew à l'époque de leur recrutement par le premier ministre. Au contraire, si la concurrence n'avait pas préféré s'effacer sur son passage, prestamment avec raison qu'il était imbattable, la machine libérale lui aurait vraisemblablement tenu tête. Dans les faits, M. Cotler est à peu près aussi bienvenu parmi certaines instances du PLC qu'une tempête de neige en été. D'abord, parce que Montréal est déjà surreprésentée au sein du cabinet fédéral et que les organisateurs libéraux n'y cherchaient pas de matériel ministériel supplémentaire. Ensuite parce qu'il n'y a pas d'appétit dans la mouvance de Jean Chrétien pour des candidats de gros calibre qui ne seraient pas nécessairement enclins à partager les mêmes vues que le premier ministre sur des sujets délicats comme, par exemple, sa stratégie postféderale.

Dans les circonstances, Irwin Cotler est très loin de la description de l'emploi que les stratèges libéraux avaient en tête pour Mont-Royal.

Il est devenu célèbre en défendant des dissidents comme Nelson Mandela et Anatoly Scharansky. Dans ce dernier cas, ses efforts lui ont valu d'être expulsé de l'Union soviétique à la fin des années 70, une expérience qui en fait un personnage peu susceptible d'être impressionné par la petite discipline de parti qui se pratique à Ottawa.

Et puis, M. Cotler a ses idées sur le fédéralisme et elles sont peu à même de s'inscrire dans le discours à la dure qu'affectionne le ministre fédéral Stéphane Dion pour ses sortiers québécoises.

Au total, ce trio de nominations ne présage rien de particulièrement bon pour le premier ministre Chrétien. De Toronto, il a reçu un fort signal indiquant que plusieurs libéraux préféreraient la prochaine campagne électorale avec un autre chef que lui.

De Montréal émerge une forte voix indépendante qui pourrait ne pas se gêner pour rappeler son gouvernement à l'ordre sur les droits de la personne ou l'unité canadienne. Et de Hull-Aylmer lui arrive un organisateur aguerri qui a toutes les raisons de n'avoir aucune illusion sur combien les fédéralistes du Québec ont hâte de participer à la soirée d'adieu à la politique du premier ministre.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 7000 signes (y compris les espaces) ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique. Indiquez vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay (Horizons); Michel Garneau (caricatures); Diane Prescott (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médiat), Jean-François Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Mungier, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cormier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Jacqueline Avril; Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril; Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Genevieve Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Berube (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bedard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallee, Christian Vien, Olivier Zaida. PROMOTION ET TRAVAIL M. Bouchard (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelynne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CALCUL

SUITE DE LA PAGE 1

sistes sur le plan social, et les Blue Tories. Mais à ces derniers sont venus se greffer, au sein du Reform, des militants de groupes ultra-conservateurs, traditionalistes ou favorables à l'unilinguisme. Aussi, plutôt que de s'associer à eux par l'entremise de l'AU, le PC espère avoir à l'usage les réformistes modérés qui sont las de voir les libéraux gagner.

Les promoteurs de l'AU sont conscients des dangers que pose pour eux la détermination conservatrice. Le Reform a fait le plein du vote de protestation. L'AU, sans les conservateurs, est assimilée au parti de Preston Manning, ce qui lui enlève tout espoir auprès de l'électorat modéré. L'enjeu est si sérieux qu'une bonne partie de l'état-major de Preston Manning et de l'AU a assisté au congrès conservateur pour observer les travaux.

Joe Clark et ses partisans leur ont infligé une lourde défaite mais ils n'ont pas gagné la guerre. Pour crier victoire, ils devront d'abord reconstruire leur parti, assainir leurs finances et, surtout, se donner un programme. Ensuite, l'électorat tranchera.

Roméo Leblanc
quitte son poste

Ottawa (PC) — Dignitaires, politiciens, des douzaines d'enfants agitant des drapeaux et une salve de 21 coups de canons; tout était en place, hier, à Ottawa, pour souligner le départ officiel du gouverneur général, Roméo Leblanc.

M. LeBlanc et son épouse, Diana Fowler, semblaient fatigués, voire tristes, mais ni l'un ni l'autre n'a versé de larmes à l'issue de leur mandat de cinq ans comme couple vice-royal.

M. et Mme LeBlanc ont échangé une poignée de main avec le premier ministre Jean Chrétien et son épouse Aline, et cette dernière y est allée d'un baiser additionnel sur la joue de Mme LeBlanc, qui grelottait en tenue d'automne sans manteau.

Des douzaines d'écoliers ont agité des drapeaux canadiens et crié : «*Nous vous aimons!*», pendant que les LeBlanc montaient dans le train de Via Rail en direction du Nouveau-Brunswick, via Montréal.

Avant de monter dans le train, le couple vice-royal s'est livré à une dernière inspection de la garde d'honneur, composée d'une centaine de membres de la Garde à pied du gouverneur général et du Corps de grenadiers canadiens de Montréal.

Ils ont également signé le livre d'or du gouvernement du Canada, dans lequel on retrouve les signatures de tous les dignitaires étrangers venus au pays depuis 1984.

Plusieurs ministres du cabinet Chrétien ont assisté à la cérémonie, dont le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, de l'Agriculture, Lyle Vanclief, de l'Environnement, David Anderson, et des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion. Le chef de l'Opposition, Preston Manning, et son épouse, Sandra, étaient également présents.

Le chef d'état-major de la défense, le général Maurice Baril, est aussi venu faire ses adieux au couple LeBlanc. Il faut dire que le gouverneur général du Canada est également commandant en chef des Forces armées.

Bien que majestueuse, la cérémonie s'est déroulée sans grande manifestation d'émotion et seul les enfants ont montré de l'enthousiasme.

M. LeBlanc, qui est âgé de 71 ans, est devenu gouverneur général le 7 février 1995 et il le restera encore jusqu'à jeudi, alors qu'Adrienne Clarkson le remplacera.



S.V.P. Assurez-vous
de recycler ce papier
journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces
et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7745, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

sent entrevoir la possibilité d'un transfert sous forme de services, ce qui ne change rien à la difficulté, soutient Jean Fortier. «*Même sans la facture de Québec, c'est très difficile de joindre les deux bouts*», reconnaît M. Fortier.

Si l'administration décide d'épargner les contribuables, l'autre façon de faire face à cette impasse est de comprimer les dépenses de fonctionnement. Or, là aussi, la marge de manœuvre apparaît fort mince.

«*On trouve des trous dans nos services. Comment voulez-vous leur demander des contraintes supplémentaires pour l'an prochain?*», laisse tomber Jean Fortier.

Année après année, la Ville de Montréal utilise partiellement les surplus de l'exercice précédent (en 1997, Montréal a puisé ainsi 24 millions, en 1998, deux millions, et rien en 1999). Or, la situation actuelle n'offrirait vraisemblablement pas ce choix cette année.

Ainsi, on prévoit un déficit dans certains services municipaux pour l'actuel exercice financier. C'est le cas au Service de prévention des incendies où le manque à gagner atteindra 2,7 millions en raison des moyens de pression exercés par le syndicat. Depuis plusieurs mois, des pompiers, expressément formés, refusent systématiquement de remplacer leurs supérieurs hiérarchiques, forçant ainsi la Ville à payer beaucoup d'heures supplémentaires.

Le Service des travaux publics connaît également des difficultés. Le problème est de trois ordres. D'abord, les chutes de neige de l'hiver dernier ayant été plus abon-

TAXES

dantes que la norme, Montréal a défoncé le budget qui était consacré au déneigement. Il manque 6,7 millions d'ici le 31 décembre pour affronter les possibles tempêtes de neige.

De plus, le scandale des vignettes VIP a entraîné une chute des revenus provenant des contraventions. On constate sept millions de moins de recettes à ce poste budgétaire que les prévisions d'origine.

Toujours au Service des travaux publics, le déficit prévu provient également pour 1,7 million d'heures supplémentaires payé pour des travaux d'urgence.

Devant cette situation, que le président du comité exécutif n'hésite pas à qualifier de casse-tête, M. Fortier dit s'en remettre à la productivité des employés. «*Il y a une attitude chez les employés de croire que les fonds sont infinis. On sent que ça glisse ces temps-ci. L'objectif n'est pas de démotiver les gens mais il faut ajuster la machine où elle a besoin de l'être*», souligne M. Fortier.

A la même période l'automne dernier, Montréal faisait face à une impasse budgétaire semblable à celle de cette année. Ce manque à gagner momentané provient de l'indexation de certains postes de dépenses qui apparaissent incompressibles dans la préparation du budget.

Il en va ainsi de l'augmentation de la masse salariale à compter du 1^{er} janvier. Le Service des finances de Montréal l'estime à 15 millions. S'ajoute à cette difficulté, un changement dans le système de comptabilité imposé par le gouvernement du Québec. Cette nouvelle façon de présenter l'information financière municipale occasionne un pro-

blème de 10 millions dans la préparation du budget 2000.

La comptabilité dite d'exercice ne coûtera pas plus cher à appliquer; elle oblige à prévoir des dépenses non pas lorsqu'il y a un décaissement mais dès qu'il y a une transaction. Par exemple, Montréal doit prendre en compte 3,5 millions de dépenses pour la portion de vacances de ses employés qui sera prise entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2001. Cela s'explique parce que la période de vacances des fonctionnaires s'étend du 1^{er} mai de chaque année au 30 avril de l'année suivante.

Le même principe s'applique pour les intérêts sur la dette (4,5 millions) compte tenu des bons qui viendront à échéance au cours de 2001.

Les eaux troubles dans lesquelles se retrouve l'administration Bourque-Fortier comportent une bonne part d'inconscience. «*La Communauté urbaine de Montréal (CUM) pose aussi un problème de manque à gagner*», explique M. Fortier.

Ce dernier souhaite d'ores et déjà que la quote-part de la municipalité conserve son niveau actuel. En 1999, la contribution montréalaise équivaut à 54 % du budget de la CUM. «*On peut avoir des gains de productivité qui peuvent compenser pour les dépenses incompressibles*», dit M. Fortier, qui préside la Commission de l'administration et des finances de la CUM.

Un point d'interrogation subsiste aussi du côté des frais de financement liés au Plan triennal d'immobilisations (PTI). Le PTI est constitué des investissements à long terme effectués par emprunt par la municipalité.

HOMARD

SUITE DE LA PAGE 1

nous ne sommes pas sûrs de la réaction [des pêcheurs].» M. Chrétien a par ailleurs lancé un appel au calme. «*Je ne crois pas que la violence va solutionner [sic] aucun problème*», a-t-il dit.

En fin de journée, le ministre des Pêches et Océans a catégoriquement rejeté l'hypothèse de son chef. «*Ce n'est pas dans mon bureau que l'on examine cette option-là*», a dit le ministre Dahliwal en conférence de presse.

M. Dahliwal doit rencontrer dès aujourd'hui les chefs autochtones, à qui il proposera d'accepter un moratoire sur la pêche commerciale, afin de trouver une solution à long terme. Il a également évoqué la possibilité d'émettre des «*licences communautaires*» pour régulariser un tant soit peu la pêche autochtone. «*Si aucune solution ne peut être trouvée, je devrai agir comme ministre pour protéger la ressource. Les pêcheries seront réglementées, ou alors il n'y aura pas de pêcheries*», a averti M. Dahliwal.

Le premier ministre Chrétien a également rappelé que la Cour suprême avait donné aux autochtones l'accès à la pêche commerciale, mais qu'elle n'avait pas pour autant retiré au gouvernement fédéral sa responsabilité d'assurer la conservation des ressources. Le cœur du problème est là. La Cour suprême a reconnu un droit de pêche commerciale aux Micmacs en vertu d'un traité de 1760. Les Micmacs se sont prévalus de leur droit dans la cohue. Les pêcheurs blancs ont saccagé l'équipement des autochtones en se croyant victimes d'une injustice. C'est maintenant à Ottawa de s'engager et de proposer une politique de gestion des pêcheries à l'intérieur des limites établies par le plus haut tribunal du pays.

Marshall, le symbole

Donald Marshall, un Micmac, s'est juré de ne plus jamais pratiquer la pêche commerciale. Par une matinée d'août 1993, M. Marshall et un ami Micmac sont partis avec un petit hors-bord pour pêcher l'anguille dans les eaux côtières de Pokemouk Harbour, en Nouvelle-Écosse. Ils ont attrapé 463 livres d'anguilles, sans permis, à l'aide d'un filet prohibé, pendant la période de fermeture. M. Marshall a revendu ses prises pour 787,10 \$. Sa cause s'est rendue jusqu'en Cour suprême après que ses avocats eurent argumenté que les Micmacs avaient le droit de faire la pêche commerciale pour venir à leurs besoins en vertu d'un traité conclu avec la Couronne britannique en 1760. Dans une décision à cinq contre deux, la Cour suprême a donné raison à Donald Marshall le 17 septembre dernier.

Sur la base du jugement, les pêcheurs Micmacs sont partis «*lever*» aussitôt du homard hors saison au vu et au su de pêcheurs blancs, rouges de colère, qui avaient hâte que la glace prenne. Les choses ont par la suite dégénéré pour atteindre le point de retour que l'on connaît.

Ghislain Otis, professeur spécialiste du droit autochtone à l'Université Laval, estime que ni les autochtones, ni le gouvernement, ni la Cour suprême n'ont été malins dans cette affaire. «*Il y a d'abord eu un manque de jugement politique à la Cour suprême, qui n'a pas su mesurer les retombées politiques imminentes de sa décision. Les politiciens auraient dû prévoir des modalités de transition, ce qu'ils n'ont pas fait. Les autochtones ont enfin manqué de jugement, en sous-estimant la délicatesse du dossier*», a-t-il expliqué hier.

M. Otis reproche au gouvernement fédéral d'avoir fait preuve d'une grande lenteur avant de faire connaître sa position face au jugement de la Cour suprême, rendu à la mi-septembre. «*Il y a assez de spécialistes en droit autochtone à Ottawa pour orienter le gouvernement rapidement*».

Renée Dupuis, avocate spécialiste des questions autochtones, a rappelé pour sa part que la décision récente de la Cour suprême était dans la logique de ses décisions antérieures, et que la société canadienne n'était pas arrivée du jour au lendemain à la situation actuelle en matière de droit autochtone.

En 1990, la Cour suprême s'est penchée pour la première fois sur la portée de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, qui reconnaît et confirme les droits ancestraux et les droits issus des traités des peuples autochtones du Canada. La Cour a confirmé clairement et significativement que ces droits n'étaient pas absolus, ou figés. En 1996, la Cour suprême a rendu une trilogie d'arrêtés portant sur le droit de pêcher à des fins commerciales, et elle a précisé peu à peu la façon de définir les droits ancestraux. Il ne faut pas s'étonner des décisions rendues par la Cour suprême, estime Mme Dupuis, car les droits des autochtones ont été inscrits de manière distincte dans la loi de 82. De même, il ne faut pas s'étonner de voir les autochtones exercer leurs droits quand ils obtiennent des jugements favorables de la Cour suprême.

M. Otis et Mme Dupuis ont tous deux insisté sur le fait que les droits des autochtones ne sont pas absolus. Le gouvernement fédéral peut intervenir et légiférer pour s'assurer que les ressources ne soient pas mises en danger. Autrement dit, la conservation de la ressource passe avant le droit des autochtones.

Selon Ghislain Otis, le gouvernement aurait dû «*lancer un message politique à la population pour lui dire qu'il allait intervenir afin d'encadrer et de protéger la ressource tout en tenant compte des droits des autochtones*».

Mme Dupuis se demande également pourquoi le gouvernement n'exerce pas les pouvoirs qui lui ont été reconnus par les jugements antérieurs de la cour. «*Il pourrait très bien y avoir un décret*», illustre-t-elle.

DÉCLIN

SUITE DE LA PAGE 1

la même source qui a eu accès à une version préliminaire du document envoyé au ministre Landry.

Mais les chiffres glanés dans ce mémoire jettent un éclairage surprenant sur la faiblesse de l'activité économique en environnement au Québec par rapport à ce qui se produit dans d'autres pays, un bon indice pour mesurer finalement la vigueur de la gestion gouvernementale dans ce domaine.

En 1995, après une croissance quinquennale qui frisait les 10 % par année — ce qui en faisait un des secteurs de pointe au Québec — l'industrie environnementale embouchait plus de 0,7 % de la main-d'œuvre globale du Québec.

Aujourd'hui, selon le même document, ce taux aurait été ramené entre 0,35 %, soit une chute de près de la moitié de l'effectif au travail dans ce secteur il y a moins de cinq ans.

On mesure à quel point le Québec se démarque des autres pays industrialisés quand on apprend, toujours d'après la même source, que les plus récentes enquêtes faites par l'OCDE dans ce domaine indiquent que les grands pays industrialisés occupent entre 1 et 1,3 % de leur main-d'œuvre aux projets liés à l'environnement. Plus de trois fois le taux québécois en somme alors que la province suivait sensiblement le niveau de croissance d'ailleurs dans le monde dans la première moitié de la décennie.

Cela s'explique, selon notre source industrielle, par le fait qu'en France et aux États-Unis, par exemple, l'industrie de l'environnement a continué de croître d'environ 3 à 4 % par année alors que celle du Québec amorçait à partir de 1995 un déclin marqué.

L'industrie environnementale du Québec aurait d'ailleurs tellement perdu de plumes durant la seconde moitié de la décennie «*qu'elle peut difficilement répondre aux besoins actuels*» d'une société industrialisée moderne, soutient le même homme d'affaires qui espère que ses collègues vont sortir de leur réserve pour en parler publiquement «*même si cela représente des risques importants*» de questionner ainsi des politiques gouvernementales.

Selon lui, «*on était en voie d'atteindre la masse critique vers 1995, qui nous aurait permis de desservir à peu près tous les secteurs économiques, y compris ceux qui accusaient du retard en matière de dépollution. On s'alignait nous aussi pour faire travailler de 1 à 1,3 % de la main-d'œuvre globale. Dans la pire des hypothèses, on aurait pu survivre aux compressions budgétaires en marquant le pas temporairement autour de 0,7 %. Mais la pire des scénarios est en train de se réaliser: c'est le plongeon. On arrive à peine à occuper maintenant entre 0,35 % et 0,4 % de la main-d'œuvre du Québec. Le phénomène est si important que l'industrie québécoise de l'environnement est en train de perdre ses acquis, de se détruire*».

Si le mémoire, dont *Le Devoir* a obtenu quelques fragments, dresse une longue liste des raisons qui ont contribué à la descente aux enfers de l'industrie environnementale, les intéressés cibleraient principalement la mollesse du Québec en matière de réglementation environnementale. La politique économique du Québec miserait désormais sur le postulat formulé par l'industrie lourde de la

province qu'il faut «*rester concurrentiel*» en faisant des économies au détriment de l'environnement par le maintien du *statu quo* sur des règlements qui ont parfois 10, voire 20 ans en retard sur ceux des autres pays industrialisés.

Depuis quelques années, effectivement, les activités et les effectifs du ministère de l'Environnement ont été réduits par des compressions budgétaires sans précédent ainsi que par des transferts de programmes à d'autres ministères. En même temps, plusieurs règlements environnementaux sont en «*révision*» depuis plus de 10 ans au Québec, ce qui permet au gouvernement de dire qu'il travaille à améliorer la situation... sur papier et en comités.

Par ailleurs, il est de notoriété publique que le Québec devait effectuer pour l'an 2000 la mise en place de cinq autres règlements pour contrôler la pollution dans autant de secteurs industriels prioritaires. Mais aucun de ces règlements n'a encore été mis en place, seule l'industrie des pâtes et papier ayant terminé le travail chez elle, ce dont elle s'enorgueillit d'ailleurs sur les marchés étrangers.

«*Si les règlements en place, selon la même source industrielle, avaient été modernisés à temps, la courbe des investissements aurait subi la même tendance à la hausse qu'ailleurs. Mais les gestionnaires économiques ont plié devant les pressions des industriels des secteurs lourds, ce qui a deux conséquences. La dépollution ne se fait pas ou se fait au ralenti. Globalement, en jouant ce petit jeu, le Québec se prépare toute une génération de canards boiteux dans plusieurs secteurs industriels. Quand les multinationales rationalisent leur production, elles ne ferment pas les industries qu'elles viennent de rénover à coups de millions. Elles ferment les vieilles boîtes qui ont pris du retard*».

Le mémoire adressé au ministre Bernard Landry ferait état par ailleurs d'un sondage effectué en 1999 par le Comité sectoriel de la main-d'œuvre en environnement.

On y démontrerait que les deux tiers des entreprises appartenant à des intérêts européens et américains se retrouvent dans le haut de la liste des entreprises performantes en environnement. Et, à l'inverse, que 63 % des entreprises de propriété canadienne et québécoise se retrouvent dans le peloton de queue.

«*Cela montre deux choses, conclut l'industriel à l'origine de ce bilan. C'est que nos industries d'ici ne reçoivent pas les bons signaux du gouvernement. Elles savent qu'elles peuvent économiser pas mal d'argent en marquant le pas en environnement. Et qu'on ne les inquiète pas pour si peu. Les grandes entreprises étrangères, compte tenu de leur culture industrielle différente, prennent souvent les devants pour ne pas avoir à moderniser par à-coups*».

Les industriels ajoutent dans leur mémoire que la rarefaction des budgets de recherche en environnement constitue une autre cause majeure du déclin des activités industrielles et commerciales en environnement. Il y a quelques années, Québec et Ottawa dépensaient dans la province ensemble en programmes ou de façon indirecte par l'entremise des universités, quelque 50 millions par année pour la recherche en environnement. Leurs investissements dépasseraient à peine aujourd'hui «*trois à cinq millions par année, à l'eil*», conclut notre source.

Les camionneurs manifestent

Saint-Roch-de-Mékinac — Environ 150 camions ont interrompu leur route à Saint-Roch-de-Mékinac, en Mauricie, hier, pour manifester d'une part leur impatience quant à la lenteur de l'action du gouvernement face à leurs requêtes, et d'autre part leur indignation devant la hausse du coût du pétrole.

Les camionneurs qui empruntaient la route 155 se sont vus priés de garer leur véhicule dans le stationnement d'une halte pour camions aux abords de la route, dès minuit hier, afin de faire front commun dans les moyens de pression. Ce que les camionneurs autonomes revendiquent d'abord, c'est le droit de se syndiquer pour pouvoir négocier de meilleures conditions de travail.

Les camionneurs propriétaires, c'est-à-dire ceux qui ne travaillent pas pour une compagnie de transport, sont regroupés dans le Syndicat des routiers autonomes, un syndicat non affilié à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD).

L'automne dernier, les camionneurs autonomes avaient exprimé leurs doléances en organisant des barages routiers un peu partout en province. À la suite de cette démarche, le gouvernement s'est engagé à former un comité d'experts pour examiner la situation des camionneurs propriétaires.

Cinq centimètres de neige en Estrie

Sherbrooke (PC) — Un 4 octobre tout blanc. Voilà ce à quoi les Estriens ont eu droit hier. Et comme si ce n'était pas suffisant, 50000 foyers ont été privés de courant après que des arbres et des branches enneigés eurent endommagé le réseau électrique.

Si la neige a recouvert tout le paysage estrien, celle-ci ne s'est toutefois pas étendue de façon uniforme. Il en est tombé 5 cm à l'aéroport de Sherbrooke, et 7 cm à Lennoxville. Mais c'est au mont Orford qu'on en a reçu le plus avec une bordée de 15 cm. De quoi faire rêver prématurément quelques skieurs.

La plupart des foyers privés de courant ont été réalimentés hier, et on estime à environ 5000 le nombre

d'abonnés d'Hydro-Québec et Hydro-Sherbrooke qui devront patienter jusqu'à aujourd'hui avant de retrouver le courant. Les premières pannes du réseau se sont fait sentir vers 8h, alors que les usines, les écoles et les bureaux s'animaient. À l'usine d'aluminium Neuman de Sherbrooke, l'avarie a occasionné la perte d'une coulée de métal qui n'a pu être récupérée. Dans les écoles de Sherbrooke, Rock Forest, Fleurimont et de Magog, des milliers d'éèves ont été confinés dans leurs classes sans électricité. À ce bilan déjà éloquent s'ajoutent une centaine d'accidents notamment sur l'autoroute des Cantons de l'Est, où la Sûreté du Québec a été débordée d'appels.